AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

ÉTUDES
URBAINES &
AMÉNAGEMENT

287
octobre 2026



© 4 vents

PAYS DE LORIENT-QUIMPERLÉ

QUELLE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LE PAYS DE LORIENT-QUIMPERLÉ DEPUIS 2021 ?

Contact :

Hélène Bouteloup
h.bouteloup@audelor.com

Équipe projet
Hélène Bouteloup, Corentin Muguet, Arnaud Le Montagner, Jean-Christophe Dumons

Mise en page : Valentin Guénec
Relecture : Gilles Poupard, Anne Brodin, Reine Fouillé

Directeur de la publication : Gilles Poupard
ISSN 2118-1632

SOMMAIRE

Introduction 5

Préambule 8

1.Entre 2021 et 2024, 163 hectares agricoles, naturels et forestiers ont été consommés 12

Baisse de la consommation d'ENAF, des efforts à amplifier 12

Une consommation majoritairement de terres agricoles 13

Une diminution de 40 % du rythme de consommation d'ENAF en Bretagne 15

Les objectifs de la loi Climat et Résilience 17

La consommation d'ENAF par intercommunalité : des trajectoires contrastées 19

La consommation d'ENAF : 27 communes en baisse, 9 en hausse 20

2. Des profils de communes variés en termes de sobriété foncière **22**

3.Une consommation d'ENAF très majoritairement orientée vers l'habitat individuel **24**

4. Autres usages des ENAF consommés **34**

39 hectares pour les activités économiques et commerciales 34

8 hectares consommés pour des équipements 39

3 hectares consommés pour des infrastructures 41

5. Conclusions **42**

ANNEXE : chiffres clés communaux 44

INTRODUCTION

Ce rapport analyse la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024. L'objectif est d'évaluer les dynamiques récentes et de comparer ces résultats avec la période 2011-2021, dans le cadre de la mise en compatibilité des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) avec la Loi Climat et Résilience.

Cette analyse s'inscrit également dans la préparation de l'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050, un enjeu majeur pour la préservation des sols et la résilience des territoires face au changement climatique.

Les objectifs de la réduction de la consommation d'ENAF sont un levier essentiel pour limiter l'étalement urbain, préserver la biodiversité et adapter les territoires aux défis climatiques. La réduction de la consommation d'espaces engage à anticiper les besoins futurs en logements, équipements et activités économiques, tout en optimisant l'usage des espaces déjà artificialisés.

À retenir

163 hectares d'ENAF* consommés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024

- 125 ha pour le SCoT du pays de Lorient
  - 88 ha sur Lorient Agglomération
  - 37 ha sur BBO Communauté
- 38 ha pour le SCoT du pays de Quimperlé

Une baisse de la consommation d'ENAF*

- Une baisse de 31 % du rythme annuel moyen par rapport à 2011-2021
  - -25 % sur le SCoT du pays de Lorient
  - -46 % sur le SCoT du pays de Quimperlé
- Une réduction moins marquée que la moyenne bretonne (- 40 %)

Mais des efforts à intensifier pour atteindre les objectifs en 2031

- L'objectif de réduction est de -46 % de la consommation d'ENAF* sur 10 ans par rapport à 2011-2021
  - -45 % pour le SCoT* du pays de Lorient
  - -48 % pour le SCoT* du pays de Quimperlé
- Une enveloppe de 424 ha prévue pour 2021-2031 par le SRADDET* Bretagne
- 38 % de cette enveloppe déjà consommée en 3 ans
  - 41 % des 304 ha pour le SCoT* du pays de Lorient
  - 31 % des 120 ha pour le SCoT* du pays de Quimperlé
- Le territoire doit passer d'une consommation de 54 ha/an à 37,4 ha/an d'ici 2031 pour respecter ses engagements

Une consommation d'espaces toujours ciblée sur les terres agricoles

- 88 % des ENAF* consommés étaient encore agricoles en 2021

L'habitat, premier poste de consommation

- 75 % des ENAF consommés (112 ha) sont destinés à l'habitat
- Une consommation en baisse de 25 % par rapport à 2011-2021
- L'habitat individuel domine toujours avec 75 % des ENAF consommés pour l'habitat
- 43 % des projets de logements encore situés en extension

À retenir

Un modèle peu dense en extension

- 660 projets de logements* ont consommé des ENAF
- Principalement pour de grands logements individuels peu denses (11 logements/ha) situés en extension

Le renouvellement urbain dans les centralités, un levier à intensifier

- Deux fois plus de logements proviennent du renouvellement urbain, sans consommation d'ENAF*
- Ces projets, souvent situés dans les centralités, produisent davantage de petits logements et de collectif
- Les centralités jouent un rôle clé dans la densification : elles concentrent 87 % des logements collectifs et 86 % des petits logements

Autres usages des ENAF consommés

- 39 ha d'ENAF pour les activités économiques et commerciales
  - Une consommation d'ENAF stable par rapport à 2011-2021
  - Deux tiers de la consommation d'ENAF pour les activités sont localisées au sein des zones d'activités
- 8 ha d'ENAF pour les équipements
- 3 ha d'ENAF pour les infrastructures

Glossaire

***ENAF** = Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

***SRADDET** = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

***SCoT**= Schéma de Cohérence Territoriale

***Projet de logement ou logement commencé** = Logements, créant du bâti, qui ont fait l'objet d'une demande de permis ainsi que d'une ouverture de chantier sur la période

PRÉAMBULE

Le MOS, l'outil breton de mesure de la consommation d'ENAF

La Région Bretagne a financé un outil d'analyse du mode d'occupation du sol (MOS) afin d'observer et de mesurer grâce à une méthodologie commune la consommation d'ENAF réalisée sur les périodes de références imposées par la loi Climat et Résilience : 2011, 2021, 2024. Cet outil a été développé par l'Adeupa (Agence d'urbanisme du pays de Brest). **Il est aujourd'hui mis en oeuvre par le réseau des agences d'urbanisme de Bretagne.**

Le MOS s'appuie sur le croisement de données publiques disponibles à l'échelle cadastrale et l'analyse de photographies aériennes. La compilation de ces données permet d'aboutir à une nomenclature précise et détaillée de l'occupation du sol permettant un suivi régulier de l'évolution de l'occupation du sol. Le MOS se traduit par une cartographie, où chaque parcelle cadastrale est référencée en fonction de son occupation à l'instant t (habitat, activités, agricole, boisement, etc.).

La notion de consommation d'espace est définie comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné (article 194 de la loi Climat et résilience). Cette notion distingue donc deux grands types d'espaces : les ENAF ou Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, et les espaces urbanisés.

Dans chaque région, une conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols a été créée par la Loi du 20 juillet 2023. La CRG est chargée de la mise en œuvre du ZAN sur son territoire et du suivi des objectifs territorialisés du SRADDET. La CRG bretonne regroupe des représentants de l'État, du Conseil Régional, des départements bretons et des structures en charge des SCoT.

D'autres données ont été utilisées dans cette étude notamment la base de données Sit@del. Elle a permis d'identifier les logements et les locaux d'activités en projet entre 2021 et 2024, car elle recense les permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables. Chaque projet fait l'objet de différentes phases, datées : son autorisation, sa mise en chantier, son achèvement. Son autorisation signale une potentielle consommation à venir ; sa mise en chantier une consommation effective.

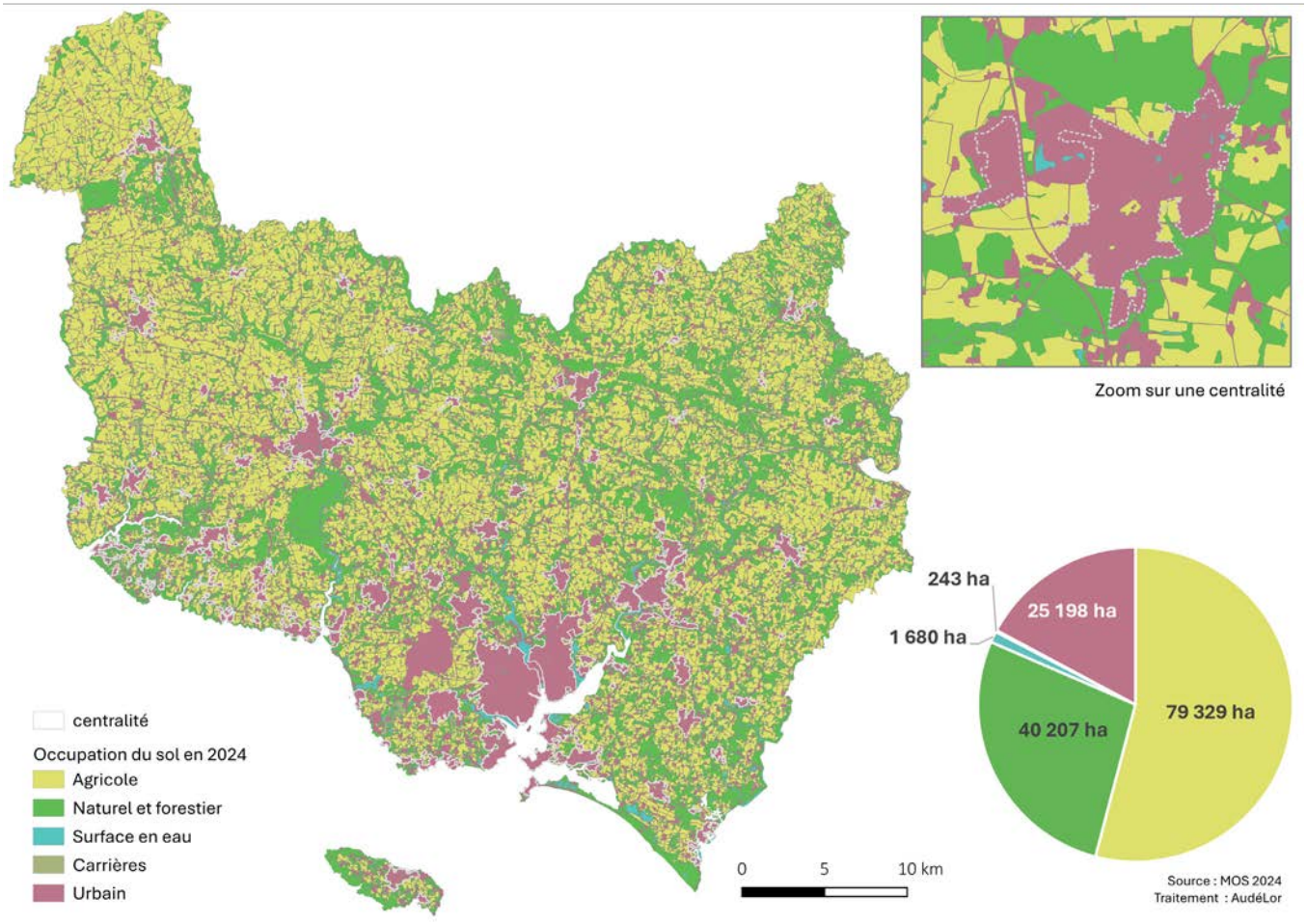
Les centralités identifiées dans le SCoT du pays de Lorient (2019) et celles du PLUi de Quimperlé Communauté (2018) ont été prises comme référence pour identifier les espaces de renouvellement urbain. Il s'agit des centres-villes et des centres-bourgs des communes du territoire. Elles sont essentiellement urbaines, mais elles peuvent contenir des ENAF.

Traitement AudéLor

ENAF : 83 % d'ENAF de la superficie du pays de Lorient-Quimperlé sont des espaces naturels, agricoles ou forestiers

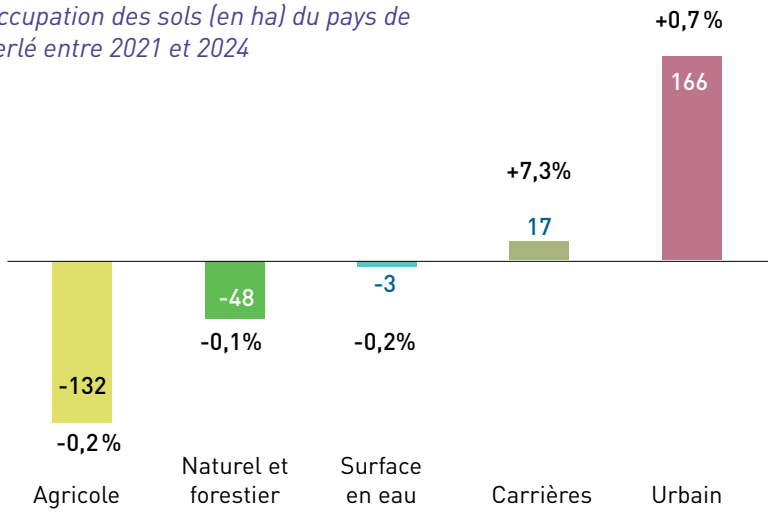
Sur les 146 650 hectares du pays de Lorient-Quimperlé, 121 500 hectares sont des espaces agricoles, naturels ou forestiers (ENAF) sur le pays de Lorient-Quimperlé en 2024, soit 83 % du territoire. 54 % sont des terres agricoles et 28 % sont des espaces naturels et forestiers (surfaces en eau incluses). Les espaces urbanisés représentent 17 % de la surface du pays de Lorient-Quimperlé en 2024.

Occupation des sols du pays de Lorient-Quimperlé en 2024



Source : MOS 2024

Évolution de l'occupation des sols (en ha) du pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024

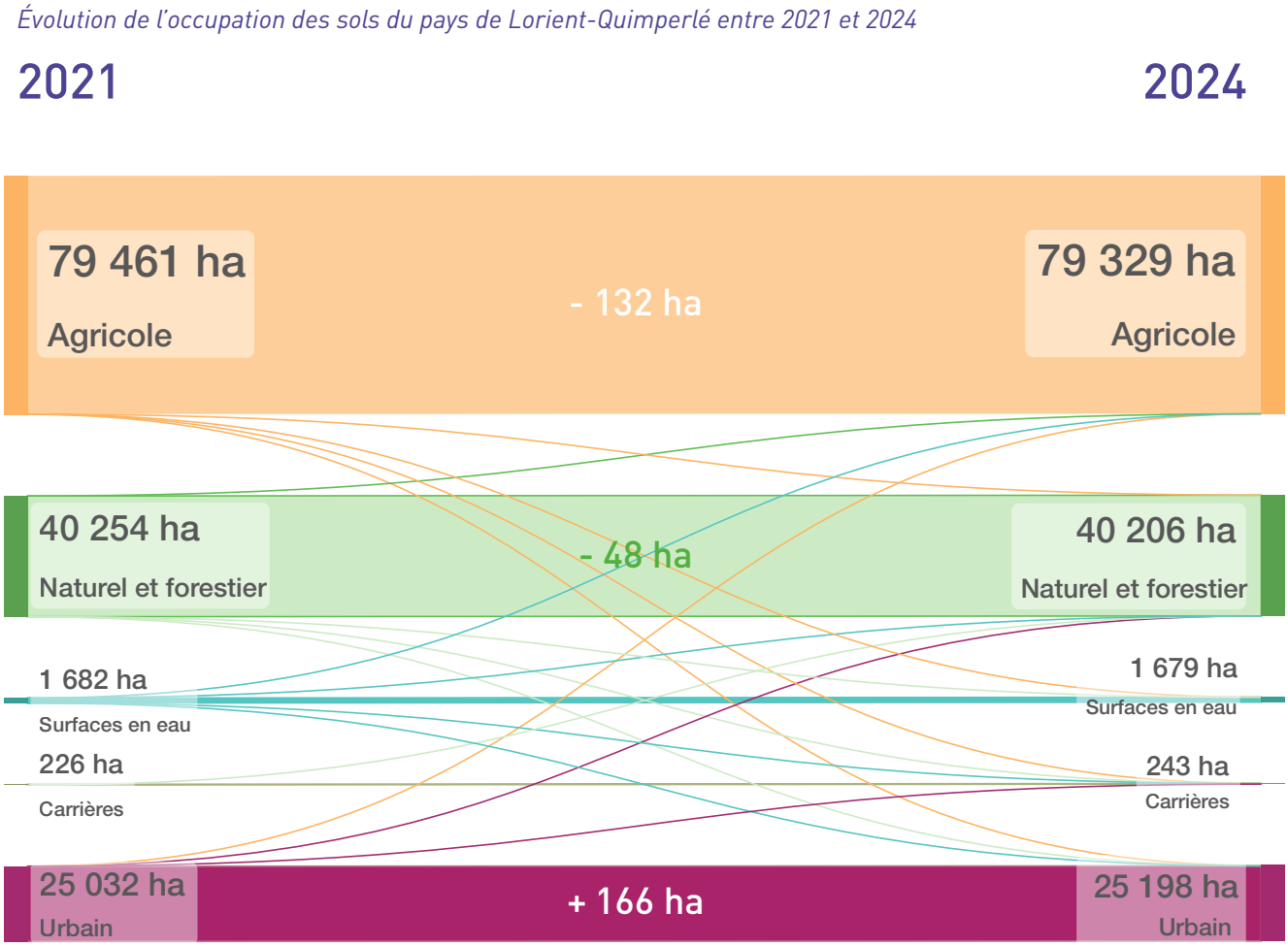


Source : MOS 2021 – 2024

NOTE DE LECTURE

Les espaces urbains ont progressé de 166 ha entre 2021 et 2024, soit +0,7% de la surface totale des espaces urbains.

Évolution de l'occupation des sols du pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

© 4 vents

1. ENTRE 2021 ET 2024, 163 HECTARES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS ONT ÉTÉ CONSOMMÉS

Baisse de consommation d'ENAF, des efforts à amplifier

Entre 2021 et 2024, 163 hectares d'ENAF ont été consommés sur le pays de Lorient-Quimperlé, soit 0,13 % des surfaces des ENAF. Cela représente une moyenne annuelle de 54 hectares. Ce chiffre marque une baisse sensible de 31 % par rapport à la période 2011-2021, où la consommation moyenne s'élevait à 79 hectares/an.

La consommation d'ENAF sur le pays de Lorient-Quimperlé

2011-2021

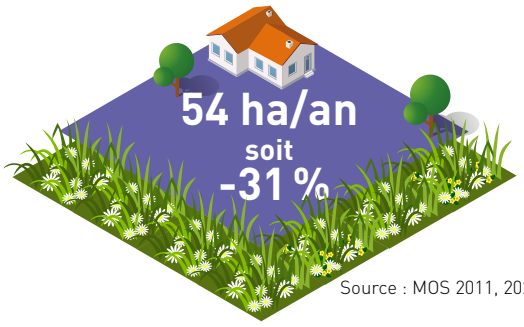
787 ha
consommés



2021-2024

175 ha dont :
10,5 ha d'exonérations SRADDET
2,0 ha de projets d'envergure régionale (PER)

162,6 ha
consommés en 3 ans



Source : MOS 2011, 2021 et 2024

Exonérations SRADDET et Projets d'Envergure Régionale (PER)

Certaines surfaces, bien que consommées, échappent aux enveloppes territoriales grâce à des exonérations ou par leur contribution à la réalisation de projets d'envergure régionale (PER).

Ainsi, 10,5 hectares ont fait l'objet d'une exonération au titre du SRADDET, principalement pour des projets photovoltaïques, comme la centrale de Coët Megan à Languidic, des installations de stockage de déchets inertes et des carrières équestres.

2 hectares correspondent à des projets d'envergure régionale (PER), comme le doublement de la RD 769 à Caudan. Ces surfaces ne sont pas comptabilisées dans l'enveloppe territoriale, mais dans l'enveloppe régionale dédiée aux PER.

Sans ces 12,5 ha d'exonérations, la consommation annuelle serait de 58,3 ha, soit une baisse de 26 %.

Une consommation majoritairement de terres agricoles

88 % des espaces consommés entre 2021 et 2024 étaient des terres agricoles, contre 81 % entre 2011 et 2021. Cela représente 144 hectares en trois ans.

69 % des espaces consommés sont destinés à l'habitat, contre 59 % entre 2011 et 2021. Ceci est principalement lié à la baisse des équipements et des infrastructures par rapport à la période précédente, ce qui recentre la consommation sur des usages résidentiels.

Cela ne se traduit pas immédiatement par de la construction. En effet, 56 % des espaces consommés sont des terrains dits « vacants » c'est-à-dire des terrains aménagés en attente d'être bâtis.

Ils représentaient 27 % de la consommation d'espace, sur la période 2011-2021. Cette hausse s'explique par une période d'observation plus courte, limitant la concrétisation de projets d'aménagement. Cette part va progressivement diminuer au fur et à mesure des concrétisations.

ZOOM

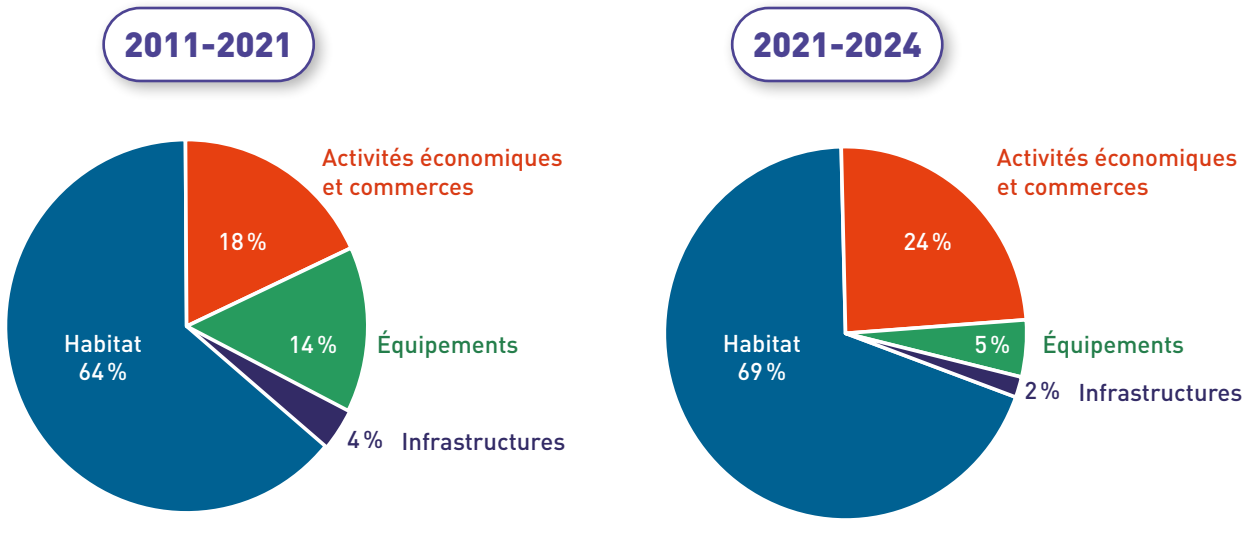
Les terrains dits « vacants » sont des terrains aménagés en attente d'être bâtis. Ce sont des espaces en transition, qui ne sont plus considérés comme des ENAF, mais dont l'urbanisation n'est pas finalisée. Cela comprend les terrains abandonnés jusqu'aux chantiers.

150 hectares, soit 92 % des surfaces consommées d'ENAF, sont localisés en extension d'urbanisation ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inclus dans une centralité identifiée dans le SCoT du pays de Lorient ou de Quimperlé Communauté.

12,8 hectares d'ENAF ont été consommés au sein des centralités entre 2021 et 2024. Cela correspond à 5 % des ENAF présents au sein des centralités.

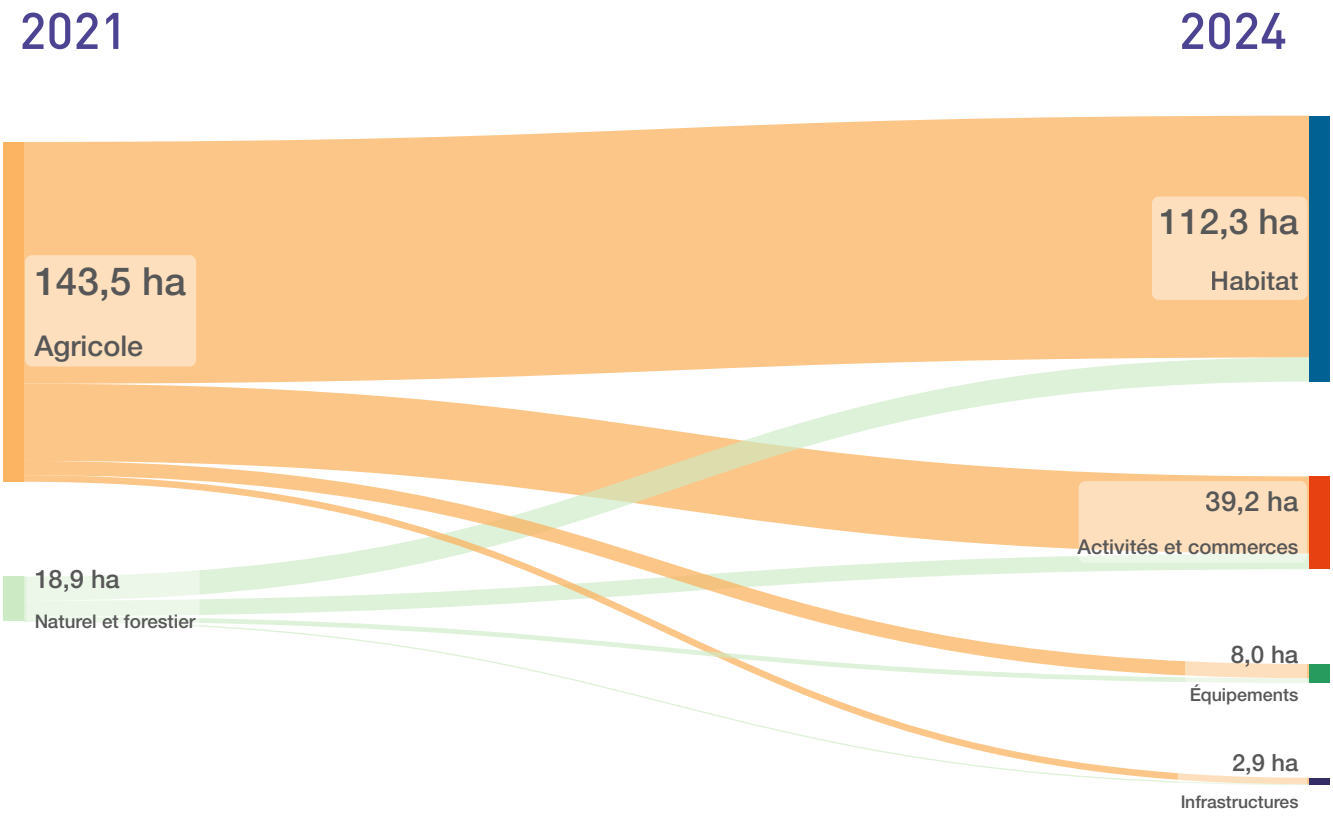
Les centralités sont aujourd'hui le support du développement urbain. Elles ont vocation à être renforcées et développées. En 2024, elles couvrent 7 % de la superficie du pays de Lorient-Quimperlé et abritent 263 hectares d'ENAF au sein de leurs périmètres.

Répartition des usages des ENAF consommés sur le pays de Lorient-Quimperlé



Source : MOS 2011, 2021 et 2024

Évolution de l'occupation des sols du pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

Une diminution de 40 % du rythme de consommation d'ENAF en Bretagne

2 566 hectares d'ENAF ont été consommés entre 2021 et 2024 sur la Bretagne, soit une baisse de 40 % de consommation annuelle moyenne par rapport à la période 2011-2021. Cela représente 33 % de l'enveloppe régionale fixée par le SRADDET pour la période 2021-2031.

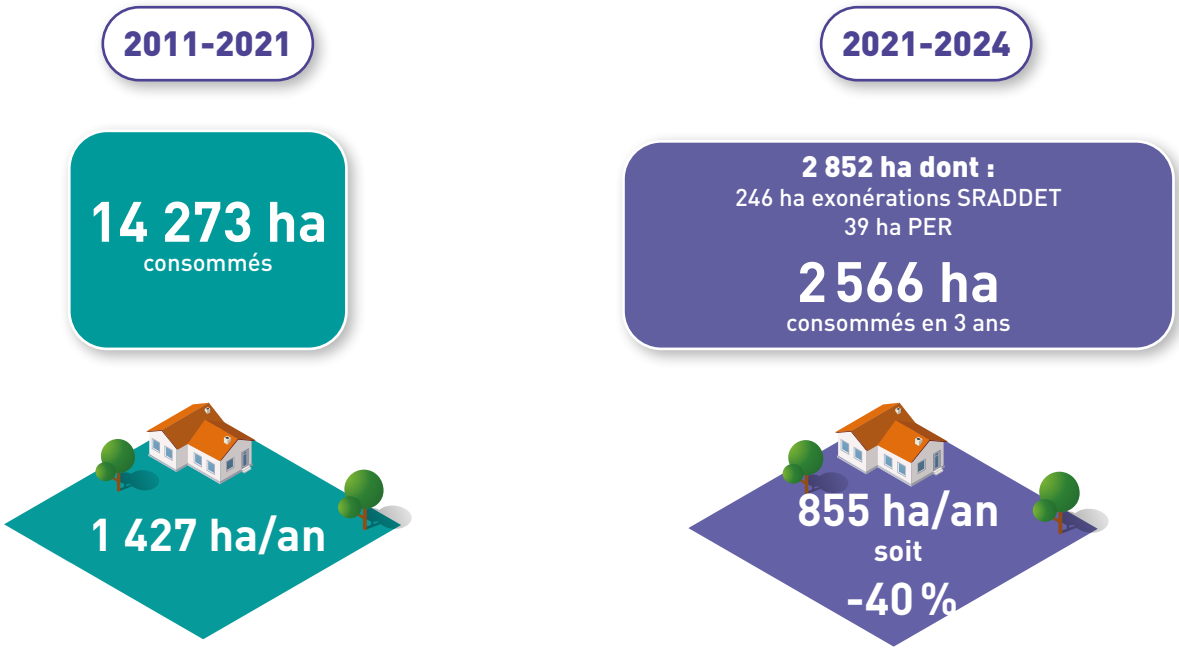
La consommation du pays de Lorient-Quimperlé représente 6,3 % de celle de la Bretagne, tandis que la surface du territoire en représente 5,4 % et la population supplémentaire accueillie 6,1 %. Cette surconsommation par rapport au reste de la Bretagne illustre la dynamique de développement plus forte que d'autres territoires bretons, notamment par des projets engagés avant 2021.

Exonérations SRADDET et Projets d'Envergure Régionale (PER)

Les exonérations au titre du SRADDET concernent 27 des 30 territoires de SCoT, pour une moyenne de 9,1 hectares par territoire. Les exonérations sur le pays de Lorient-Quimperlé représentent seulement 4,2 % du total breton.

Les projets d'envergure régionale (PER) totalisent 39 ha sur l'ensemble de la Bretagne, mais répartis sur seulement 6 SCoT. La moyenne est de 6,5 ha par territoire de SCoT. Avec 2 ha, les PER du pays de Lorient-Quimperlé représentent 5 % du total.

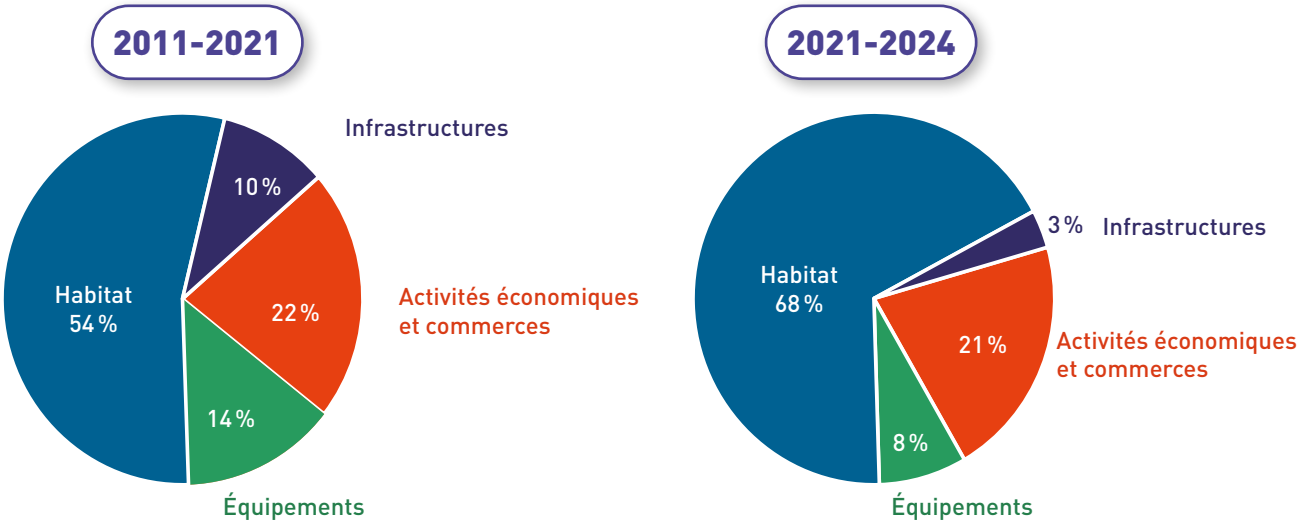
Répartition des usages des ENAF consommés en Bretagne



Source : MOS 2011, 2021 et 2024

L'habitat est le premier poste de consommation d'ENAF en Bretagne, comme sur le pays de Lorient-Quimperlé. Il représente 68 %, une part similaire à notre territoire. Les autres usages affichent également des proportions proches de celles du pays de Lorient-Quimperlé.

Répartition des usages des ENAF consommés en Bretagne

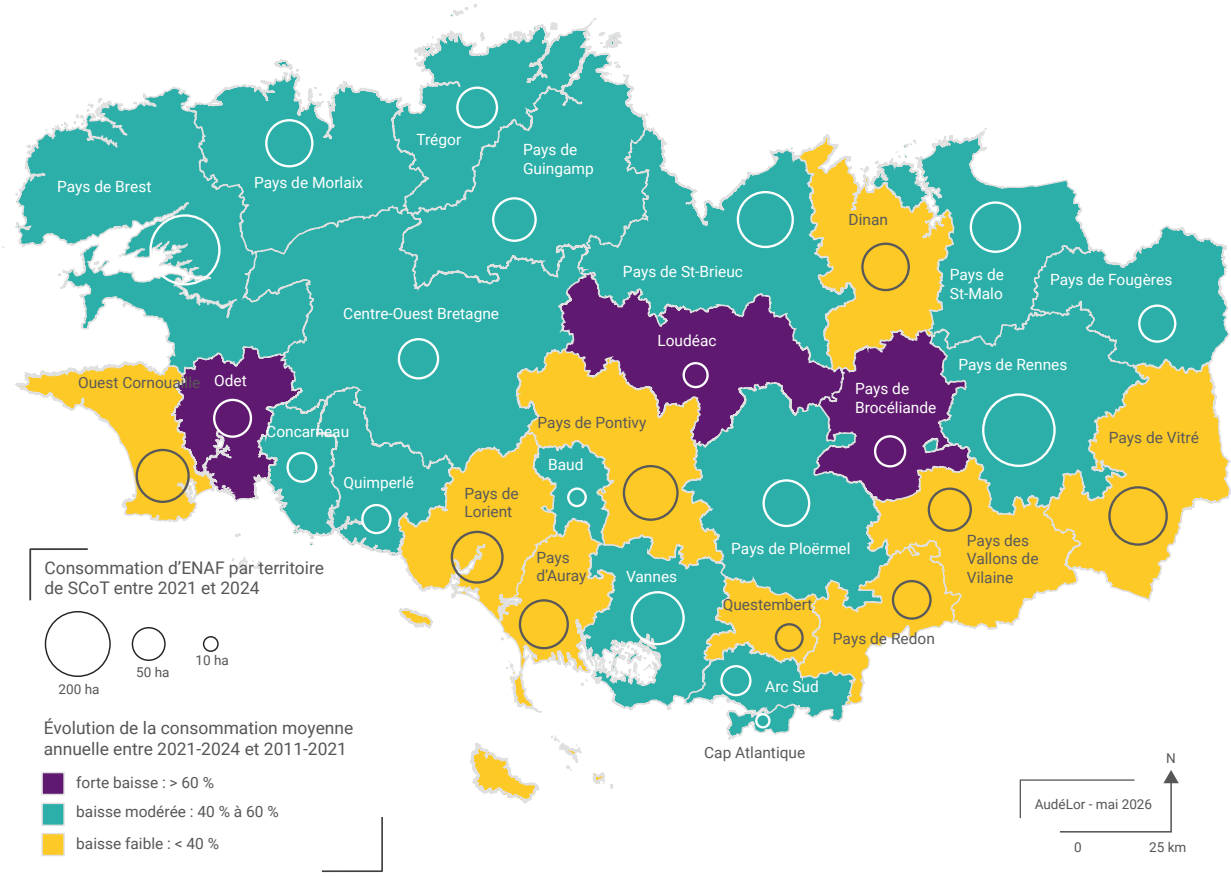


Source : MOS 2011, 2021 et 2024

Tous les territoires de SCoT de Bretagne ont réduit leur rythme de consommation d'ENAF entre 2021 et 2024, par rapport à la décennie précédente.

Pour la majorité des territoires, dont le SCoT du pays de Quimperlé (-46 %), la baisse se situe entre 40 % et 60 %. Pour neuf territoires de SCoT, dont celui du pays de Lorient (-25 %), la baisse de consommation d'ENAF est limitée (moins de 40 % de baisse) entre les deux périodes. Trois territoires ont réduit de plus de 60 % leur consommation et ont consommé assez peu d'ENAF entre 2021 et 2024 : le SCoT de l'Odet, le SCoT de Loudéac et le SCoT du pays de Brocéliande.

Consommation d'ENAF par SCoT en Bretagne, entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

Les objectifs de la Loi Climat et Résilience

La Région Bretagne, en application des dispositions de la Loi Climat et Résilience, a fixé des enveloppes maximales de consommation d'espace.

La Bretagne dispose d'une enveloppe totale de 7 865 ha sur la période 2021-2031. 33 % de cette enveloppe a été consommée sur les 3 premières années sur l'ensemble du territoire régional.

L'enveloppe allouée par le SRADDET Bretagne pour le pays de Lorient-Quimperlé est fixée à 424 ha pour la période 2021-2031, soit 5,4 % de l'enveloppe bretonne. Cela implique une réduction de 46 % par rapport à la consommation de 2011-2021.

Le pays de Lorient-Quimperlé a consommé 163 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2024. Cela correspond à une baisse de 31 % par rapport à la décennie précédente, avec de fortes disparités territoriales. Avec 38 % de son enveloppe 2021-2031 déjà consommée en trois ans, le territoire doit poursuivre ses efforts pour atteindre l'objectif d'ici 2031.

La Loi Climat et Résilience

Elle impose une réduction de 50 % de la consommation d'ENAF d'ici 2031 par rapport à 2021, en France et à l'échelle de chaque Région.

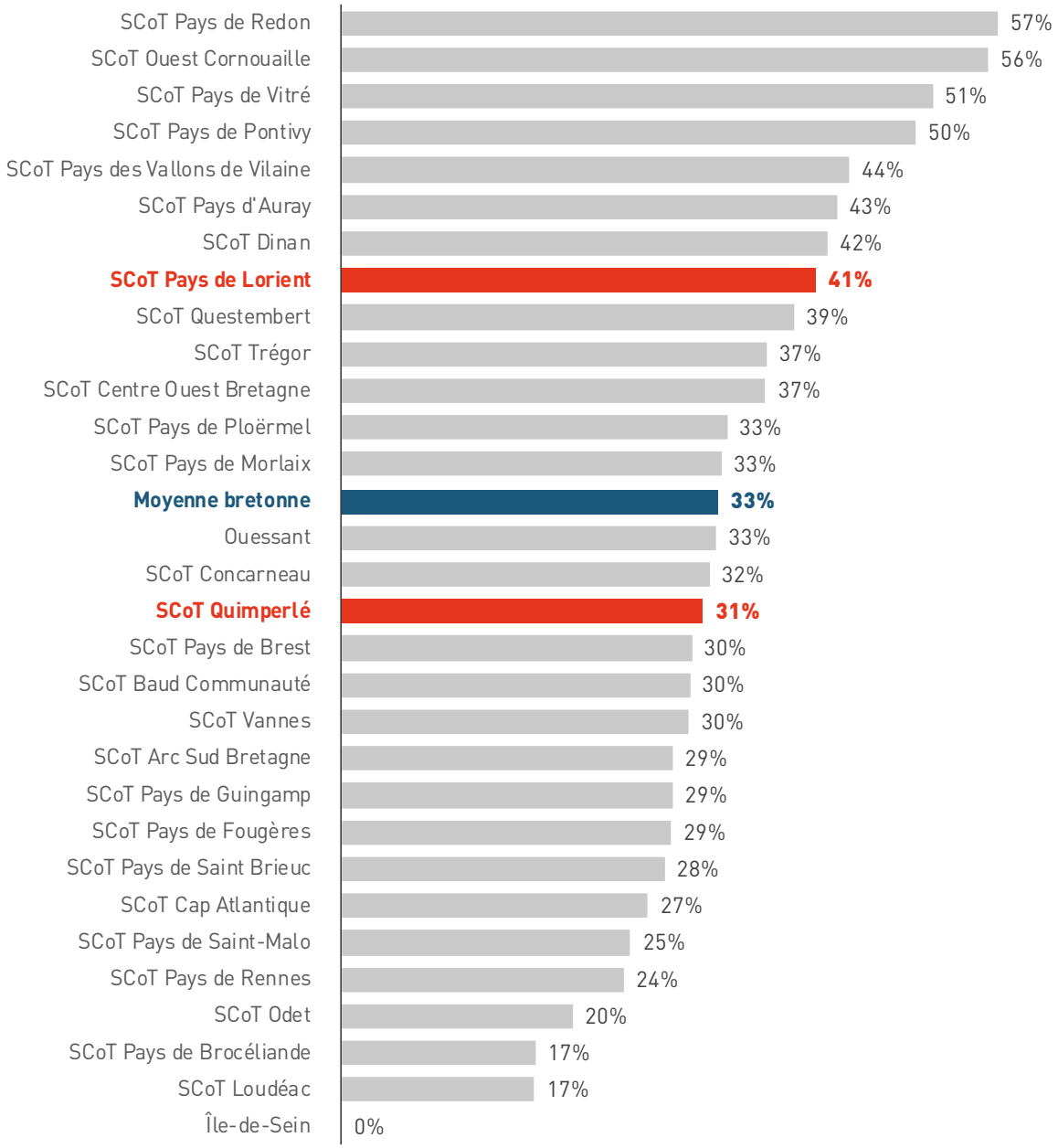
- Le SCoT du pays de Lorient a consommé 41 % de son enveloppe de 304 ha.
- Le SCoT du pays de Quimperlé a consommé 31 % de son enveloppe de 120 ha.

Cela signifie qu'après un rythme de consommation de 54 hectares par an entre 2021 et 2024, le territoire ne devrait pas dépasser une consommation de 37,4 hectares par an jusqu'en 2031 pour respecter son engagement. Le rythme doit passer d'ici 2031 :

- de 42 ha/an à 25,6 ha/an pour le SCoT du pays de Lorient ;
- de 12,5 ha/an à 11,8 ha/an pour le SCoT du pays de Quimperlé.

Cette consommation plus rapide des enveloppes foncières en début de période s'observe de façon assez similaire à l'échelle régionale. Elle s'explique en partie par un effet d'inertie : certains projets engagés avant la date de mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience (2021) se sont concrétisés entre 2021 et 2024.

Part de l'enveloppe fixée par le SRADDET Bretagne pour 2021-2031, consommée entre 2021 et 2024

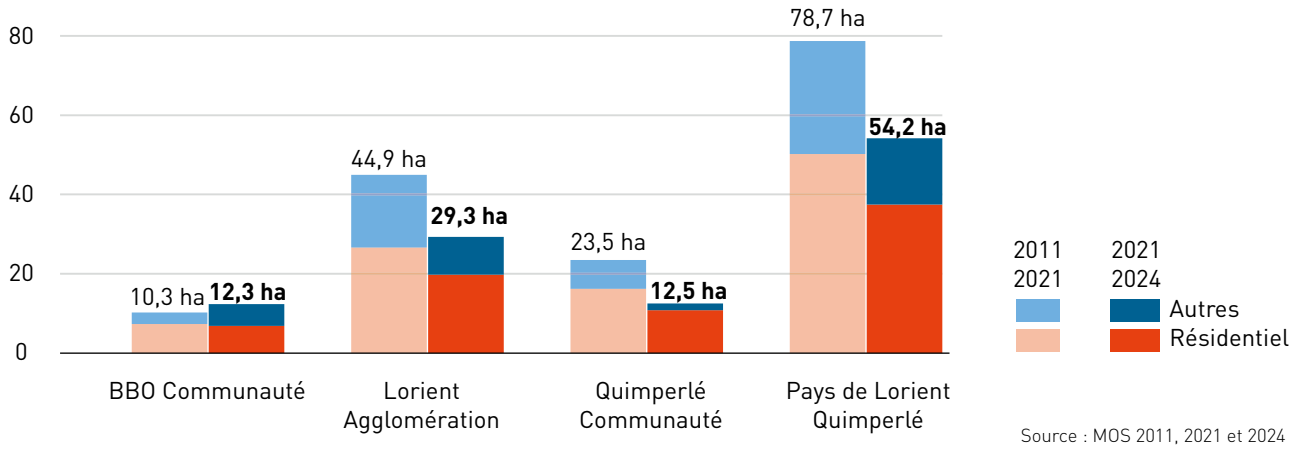


Source : MOS 2021 – 2024

La consommation d'ENAF par intercommunalité : des trajectoires contrastées

Entre 2011-2021 et 2021-2024, les trois intercommunalités du pays de Lorient-Quimperlé ont connu des évolutions très différentes dans leur consommation d'ENAF.

Consommation annuelle d'hectares d'ENAF par intercommunalité selon l'usage



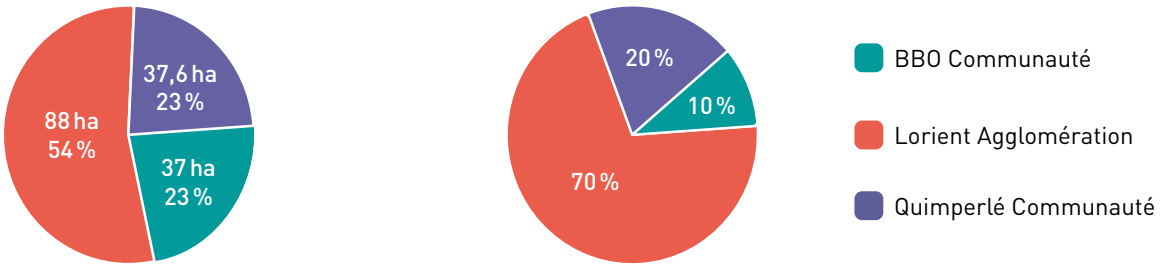
Source : MOS 2011, 2021 et 2024

Lorient Agglomération a réduit sa consommation annuelle moyenne de 35 % par rapport à 2011-2021. Elle affiche une « efficience foncière » en accueillant 70 % de la population supplémentaire du pays de Lorient-Quimperlé (2017-2023) pour 54 % des ENAF consommés sur ce territoire.

Quimperlé Communauté a consommé 37,6 hectares en trois ans, soit une baisse de 47 %. L'efficience est plus faible : 20 % de la population supplémentaire et 23 % des ENAF consommés.

BBO Communauté est le seul territoire où la consommation a augmenté (+ 20 %), avec une consommation de 37 hectares d'ENAF entre 2021 et 2024. Cela représente 23 % de la consommation totale d'ENAF du pays, alors qu'elle a accueilli 10 % de la population supplémentaire du territoire. Cependant ce territoire est marqué par une plus forte consommation de foncier dédié aux activités économiques, espaces n'accueillant pas de population.

Consommation d'ENAF par intercommunalité entre 2021 et 2024 et population supplémentaire accueillie



Source : MOS 2021 – 2024, Insee RP

La consommation d'ENAF : 27 communes en baisse, 9 en hausse

Entre 2011-2021 et 2021-2024, la consommation d'ENAF a globalement baissé dans la majorité des communes du pays de Lorient-Quimperlé. Port-Louis est la seule commune à n'avoir consommé aucun ENAF entre 2021 et 2024. Sur 45 communes (hors Port-Louis) :

- 27 communes ont réduit leur consommation annuelle d'ENAF, confirmant une tendance à la sobriété. Cette réduction est particulièrement marquée dans des territoires comme Arzano (-92 %), Inguiniel (-93 %) ou Guidel (-77 %).
- 9 communes ont maintenu leur consommation entre les deux périodes, comme Rédené ou Moëlan-sur-Mer.
- 9 communes ont augmenté leur consommation. Locmiquélic, par exemple, a consommé plus en trois ans que sur la décennie précédente. Pour la commune de Gâvres, si l'augmentation est conséquente, cela ne représente que peu d'hectares, la commune ayant peu consommé sur les deux périodes. D'autres communes, comme Cléguer ou Pont-Scorff, montrent une augmentation modérée, mais régulière.

Ces premiers constats, basés sur une période d'observation courte (trois ans), seront à réévaluer dans les années à venir.

Les chiffres clés par commune sont à retrouver en annexe.

Consommation d'ENAF par commune sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

© 4 vents

2. DES PROFILS DE COMMUNES VARIÉS EN TERMES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Des communes avec une forte consommation qui s'est accélérée (en violet sur la carte ci-après)

Ces communes se caractérisent par une forte consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que par une hausse de celle-ci par rapport à la période 2011-2021. Les projets de grands logements individuels dominent largement, tandis que les projets d'habitat collectif ou de petits logements sont plutôt anecdotiques.

Des communes avec une faible consommation, mais une accélération marquée (en orange)

Deux communes, Gâvres et Locmiquélic, se distinguent par une consommation d'ENAF faible à modérée, couplée à une accélération très forte de cette consommation par rapport à la décennie précédente (x 3). Le secteur résidentiel y occupe une place prépondérante. La production de logements entre 2021 et 2024 s'est néanmoins principalement faite par du renouvellement urbain, avec des efforts en matière d'habitat collectif et de petits logements sur Locmiquélic.

Des communes avec une dominante économique, plutôt sobres (en jaune)

Leur consommation d'ENAF est faible à modérée, tournée vers les activités économiques. Elle est en baisse ou stable par rapport à la période précédente. Elles montrent des efforts de densification de l'habitat, avec des logements commencés très majoritairement produits en renouvellement urbain. Il s'agit essentiellement de logements collectif, de petite taille.

Des communes résidentielles modérées avec peu de densification (en bleu foncé)

Elles affichent une consommation plutôt modérée des espaces, généralement en réduction par rapport à 2011-2021. La production de logements par renouvellement urbain y reste faible. Les projets commencés entre 2021 et 2024 sont largement dominés par l'habitat individuel et les grands logements. Peu de communes disposent de projets de petits logements, et ceux-ci représentent une part faible des projets.

Des communes plutôt sobres avec des efforts de densification (en bleu ciel)

Ces communes se distinguent par une consommation faible à modérée d'ENAF, en baisse, voire, stables par rapport à la décennie précédente. On constate des efforts de densification avec des projets de petits logements et du renouvellement urbain, mais ils sont encore limités. L'habitat individuel reste largement majoritaire (> 70 %) dans les projets commencés entre 2021 et 2024. Les grands logements sont également toujours bien présents dans ces projets.

Des communes résidentielles en transition (en vert)

Ces communes montrent une consommation encore parfois forte, mais qui s'est stabilisée ou réduite par rapport à la période antérieure. Elles sont en pleine transition résidentielle, avec une production de logements en majeure partie issue du renouvellement urbain. Les projets d'habitat individuel et de grands logements sont moins nombreux (< 40 %), tandis que ceux de petits logements sont plus présents (> 20 %).

Profils des communes en matière de sobriété foncière sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Sources : MOS, Sit@del
Traitement : AudéLor

Analyse réalisée selon la méthode CAH en 6 classes : la classification ascendante hiérarchique ou CAH regroupe progressivement les données en classes hiérarchisées selon leur similarité. Les critères choisis sont :

- La consommation d'ENAF entre 2021 et 2024
- L'effort de réduction par rapport à 2011-2021
- La part de l'habitat dans cette consommation d'ENAF
- La part des activités économiques dans cette consommation d'ENAF
- La part de logements créés par renouvellement urbain
- La part de logements créés par consommation d'ENAF
- La part de l'habitat individuel
- La part des petits logements
- La part des grands logements

3. UNE CONSOMMATION D'ENAF TRÈS MAJORITAIREMENT ORIENTÉE VERS L'HABITAT INDIVIDUEL

112 hectares pour l'habitat, une consommation en baisse

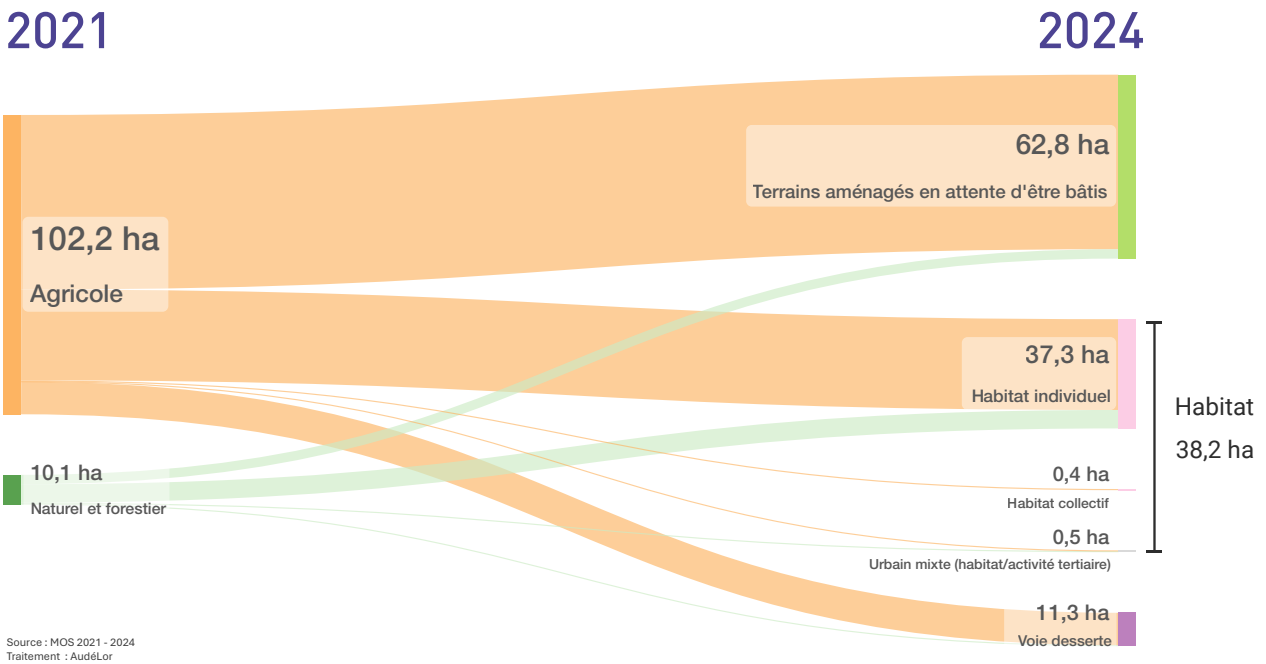
Entre 2021 et 2024, 112 hectares ont été consommés pour l'habitat, soit 37,4 hectares par an. Cela représente une baisse de 25 % du rythme de consommation annuel moyen par rapport à la période précédente (50,2 hectares/an entre 2011 et 2021).

Les terrains aménagés en attente d'être bâtis représentent 55,9 % des espaces consommés, contre 27,6 % entre 2011 et 2021. Mais une bonne partie est vouée à être bâtie rapidement.

Sur les 112 hectares consommés, 49,5 se sont concrétisés par des constructions. L'habitat individuel représente 75 % des espaces consommés pour l'habitat, hors terrains aménagés non bâtis.

11 hectares sont situés dans les centralités du pays de Lorient-Quimperlé, soit 10 % de la consommation totale d'ENAF pour l'habitat (cf. schéma page suivante).

Que sont devenues les terres agricoles, naturelles et forestières consommées pour de l'habitat entre 2021 et 2024 ?



Sources : MOS, 2021-2024
Traitement : AudéLor

Nomenclature MOS

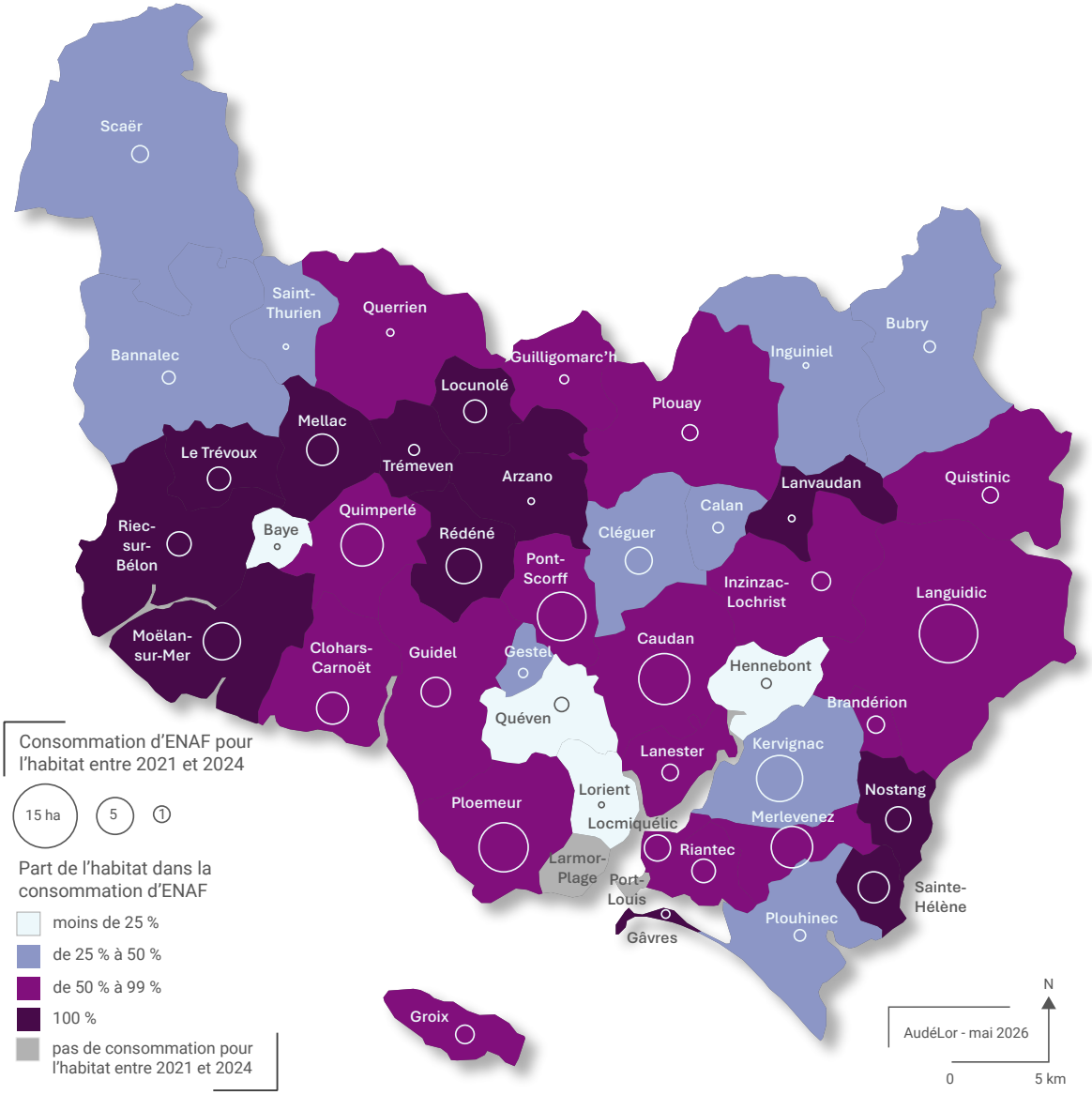
Habitat = habitat individuel ; jardins de maisons individuelles ; habitat collectif ; terrains vacants – habitat et autres (terrains aménagés non encore bâtis) ; voies de desserte – habitat et mixte ; urbain mixte ; bâti divers

Consommation d'ENAF pour l'habitat entre 2021 et 2024 sur le pays de Lorient-Quimperlé

L'habitat représente la destination majoritaire de la consommation d'ENAF sur une grande partie des communes du pays de Lorient-Quimperlé (30). Pour 12 d'entre elles, l'habitat représente la totalité de la consommation d'ENAF.

La consommation d'ENAF pour l'habitat représente moins d'un quart des ENAF consommés sur seulement 4 communes : Lorient, Hennebont, Quéven et Baye. Les activités économiques et commerciales ont concerné plus de 50 % des ENAF consommés (cf. chapitre 4). Seules Larmor-Plage et Port-Louis n'ont pas consommé d'ENAF pour l'habitat entre 2021 et 2024.

Consommation d'ENAF pour l'habitat entre 2021 et 2024 sur le pays de Lorient-Quimperlé



Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

Efficience de la consommation d'ENAF pour l'habitat : des disparités territoriales

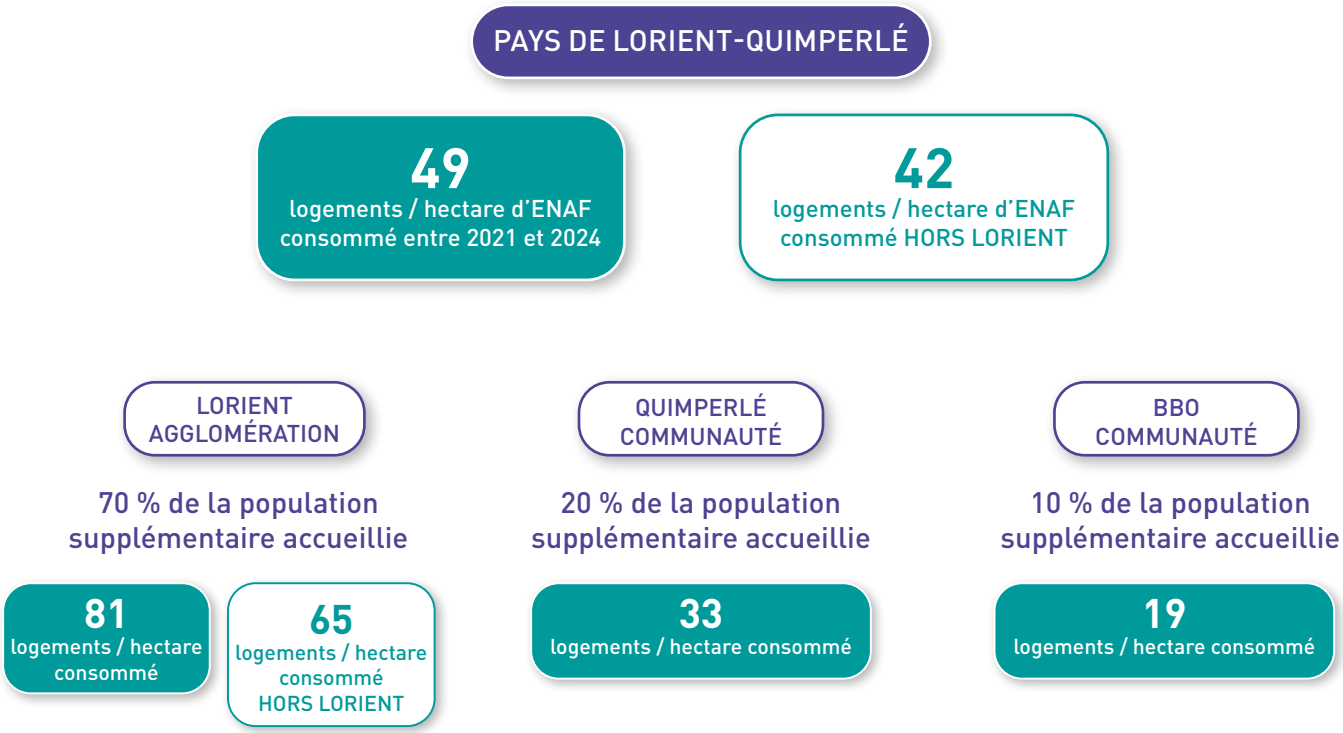
Sur le pays de Lorient-Quimperlé, 2 950 projets de **logements commencés** ont été recensés entre 2021 et 2024. Il s'agit de logements, créant du bâti, qui ont fait l'objet d'une demande de permis ainsi que d'une ouverture de chantier sur la période. Ils peuvent être situés en centralité ou en extension, et ils comprennent les logements ayant consommé des ENAF ou non.

Ces logements en projet ont consommé 60,5 hectares sur le pays de Lorient-Quimperlé. Seulement 9 % d'entre eux, soit 5,3 ha, sont situés en centralités (cf. schéma ci-contre). Cela représente une densité de **49 projets de logements par hectare d'ENAF consommé**, en incluant les logements produits en densification.

Ce chiffre masque une réalité contrastée : hors Lorient, la densité baisse à 42 logements/ha consommé, la ville-centre n'ayant que très peu consommé d'ENAF pour l'habitat sur la période. De plus, elle concentre 13 % des projets de logements ainsi qu'une grande partie des efforts de renouvellement du bâti.

Ces écarts se retrouvent sur les intercommunalités : Lorient Agglomération affiche 81 logements/hectare consommé avec la présence de la ville-centre, sachant que celle-ci compte près de 400 projets de logements. Cette densité est de 65 logements/ha consommé hors Lorient. En effet, certaines communes comme Lanester, Groix, Locmiquélic ou Hennebont ont consommé très peu d'ENAF pour l'habitat entre 2021 et 2024 alors qu'il y a de nombreux logements commencés : le renouvellement urbain y est majoritaire. Tandis que Quimperlé Communauté se situe à 33 logements/ha consommé, et Blavet Bellevue Océan Communauté à 19 logements/ha consommé, avec respectivement 700 et 300 projets de logements sur la période 2021-2024.

Efficience de la consommation d'ENAF pour l'habitat entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del, Insee RP

Le renouvellement urbain a produit près d'un logement sur deux en 3 ans

Une partie importante des nouveaux logements, notamment de petite taille, sont réalisés sans mobiliser de foncier. Ces logements ont été créés par la **réutilisation de foncier déjà bâti sans consommer d'ENAF**. Ces logements, construits sur des parcelles déjà bâties, peuvent être situés en centralité ou non. C'est ce qu'on appelle « renouvellement urbain » dans l'étude.

La majeure partie des logements produits provient ainsi du renouvellement urbain avec 46 % des logements en projet sur le pays. Ce renouvellement se fait essentiellement dans les centralités (90 %). L'habitat individuel y occupe moins de place (40 %) que dans les extensions (98 %). Cela concerne notamment les communes de Lorient, Hennebont ou encore Larmor-Plage.

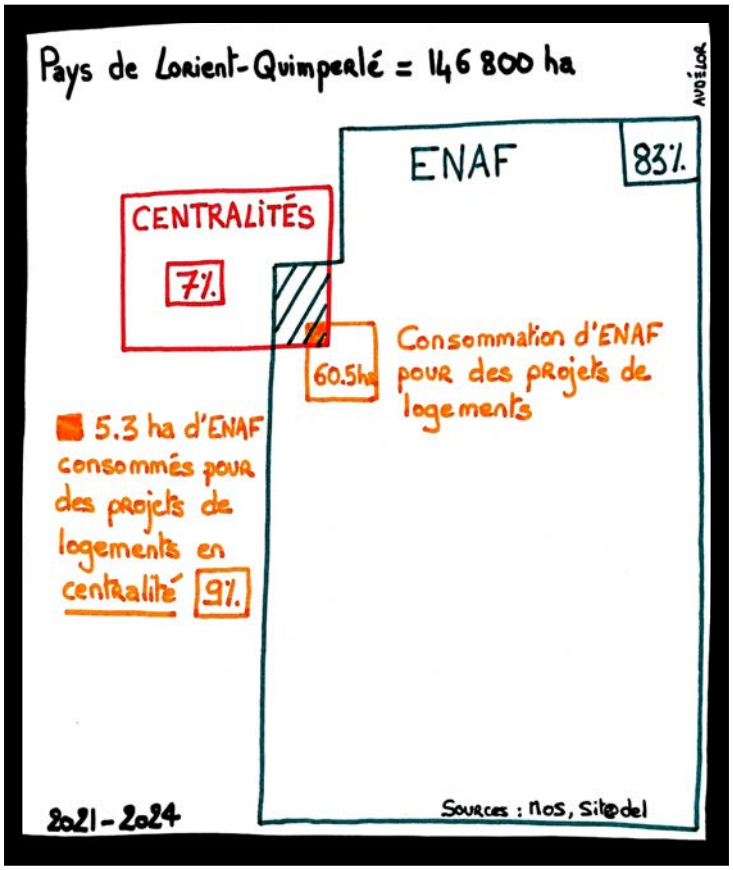
Seulement 22 % des logements produits ont consommé des ENAF entre 2021 et 2024

Sur les 2 950 projets de logements ayant créé du bâti, 660 d'entre eux, soit 22 %, ont consommé des ENAF en trois ans. Ils sont très largement localisés en extension des centralités.

Il s'agit **à près de 90 % d'habitat individuel**, qu'il soit localisé en centralité ou en extension. La densité moyenne de ces projets de logements est très faible : **11 logements en moyenne par hectare consommé,** qu'ils soient en centralité ou non.

Cependant, 32 % des logements commencés sont situés sur des terrains déjà aménagés en attente d'être bâtis en 2021. Il s'agit de consommation d'ENAF de la décennie précédente, qui est basée sur le même modèle. Les projets de logements sont essentiellement de grands logements individuels, situés en extension.

Consommation d'ENAF pour des projets de logements sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



EXEMPLE DE LECTURE

60,5 ha d'ENAF ont été consommés pour des projets de logements entre 2021 et 2024. Seulement 9 % d'entre eux sont situés en centralité et ont consommé 5,3 ha d'ENAF.

Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

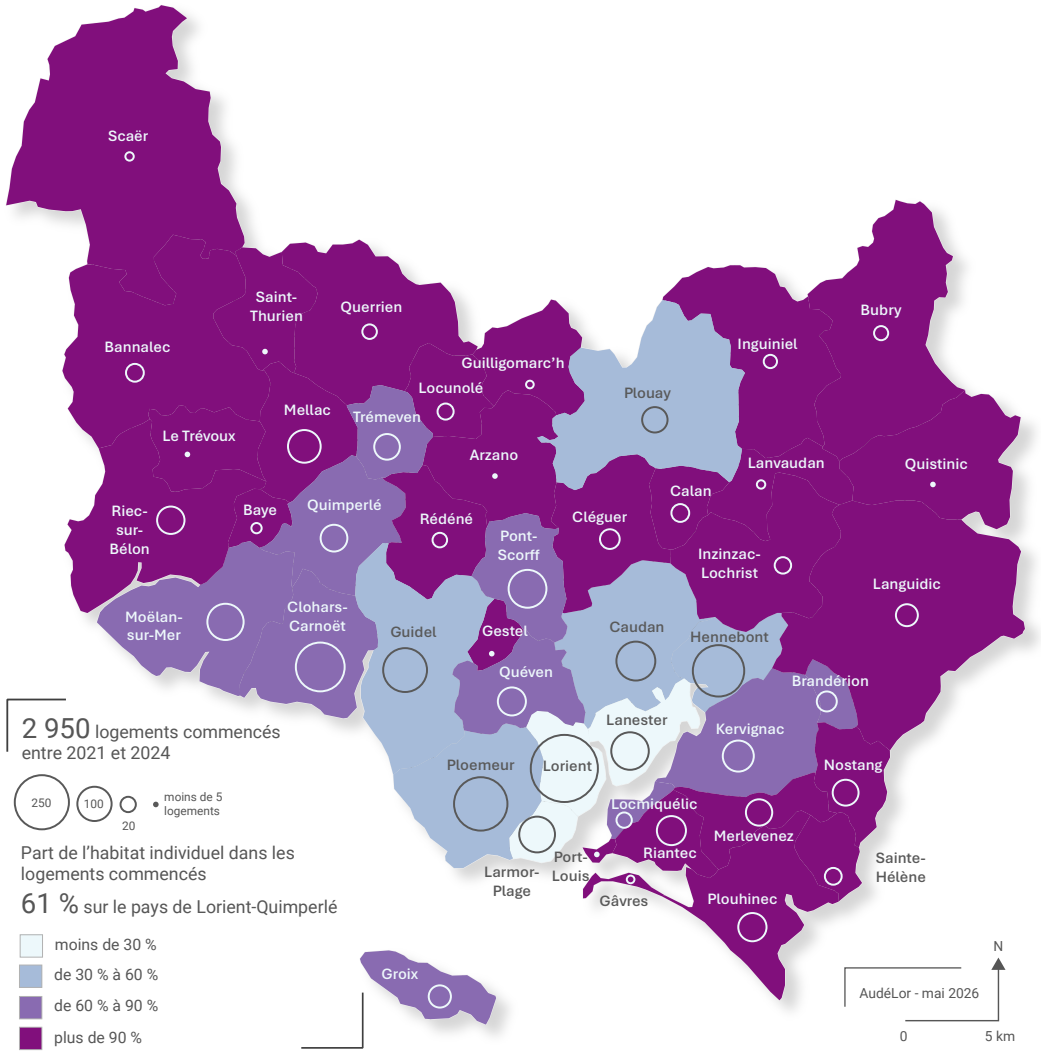
L'habitat individuel, mode majoritaire de création de logements

L'habitat individuel concerne 61 % des logements commencés entre 2021 et 2024. La majorité des communes (28) du pays de Lorient-Quimperlé compte plus de 90 % de logements individuels commencés entre 2021 et 2024.

La part de l'individuel est limitée à moins de 60 % sur 5 communes (Ploemeur, Guidel, Plouay, Caudan et Hennebont).

Seules 3 communes présentent moins de 30 % d'habitat individuel dans les logements commencés : Lorient, Lanester et Larmor-Plage, soit les communes très urbaines.

Part de l'habitat individuel dans les logements commencés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



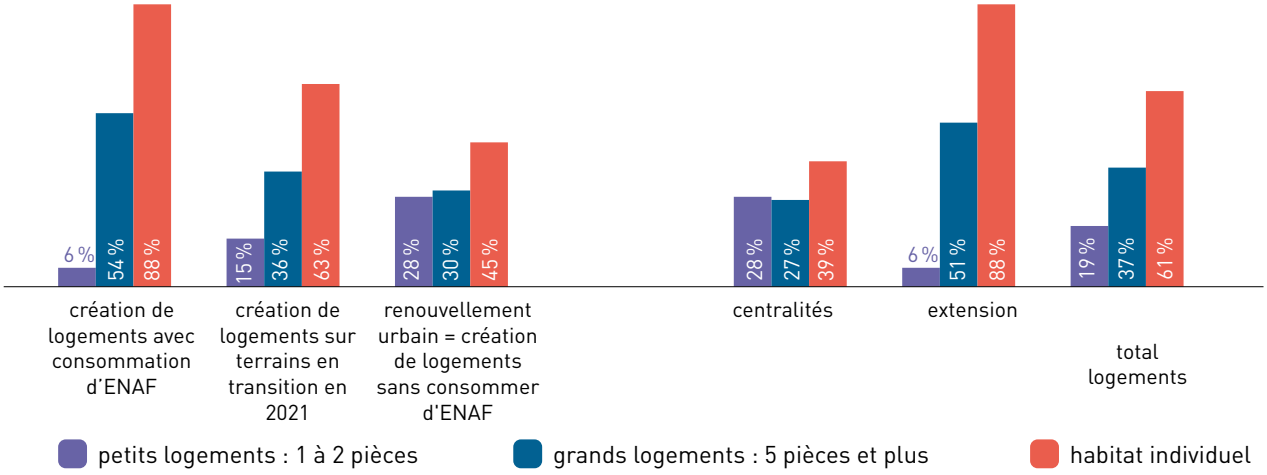
Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

Une augmentation modeste de petits logements produits, portée par le renouvellement urbain en centralité

À l'échelle du pays de Lorient-Quimperlé, seulement 19 % des 2 950 projets de logements commencés sont des petits logements (1 ou 2 pièces). Ils sont deux fois moins nombreux que les projets de grands logements (5 pièces ou plus). Si on intègre les T3 (logements à taille modérée), la part de petits logements atteint 38 %.

Les petits logements et les logements collectifs sont essentiellement produits via des mécanismes de renouvellement urbain en centralité. Alors que la création de logements consommant des ENAF produit encore très majoritairement des maisons individuelles de 5 pièces ou plus en extension des centralités.

Parts de l'habitat individuel, de petits et grands logements dans les logements commencés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024

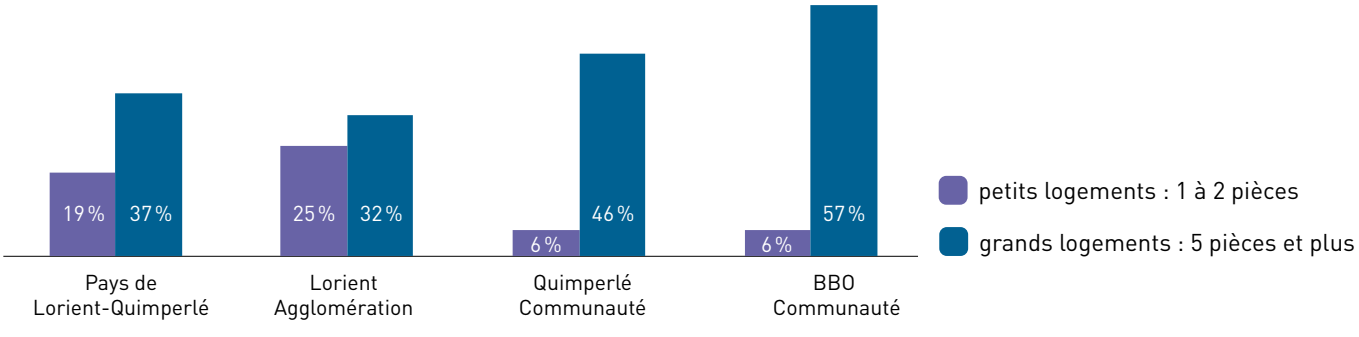


Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

Lorient Agglomération, avec la présence de Lorient, se distingue par une part plus élevée de petits logements produits entre 2021 et 2024 (25 %). Elle concentre deux tiers des projets de logements commencés et près de 90 % des projets de petits logements. Si on exclut la ville-centre, la répartition entre petits et grands logements rejoint la moyenne sur le pays de Lorient-Quimperlé avec 19 % d'1 à 2 pièces, pour 38 % de 5 pièces ou plus entre 2021 et 2024.

Blavet Bellevue Océan Communauté et Quimperlé Communauté ont une part encore très faible de petits logements (6 %) associée à une part élevée de grands logements (57 % et 46 % respectivement).

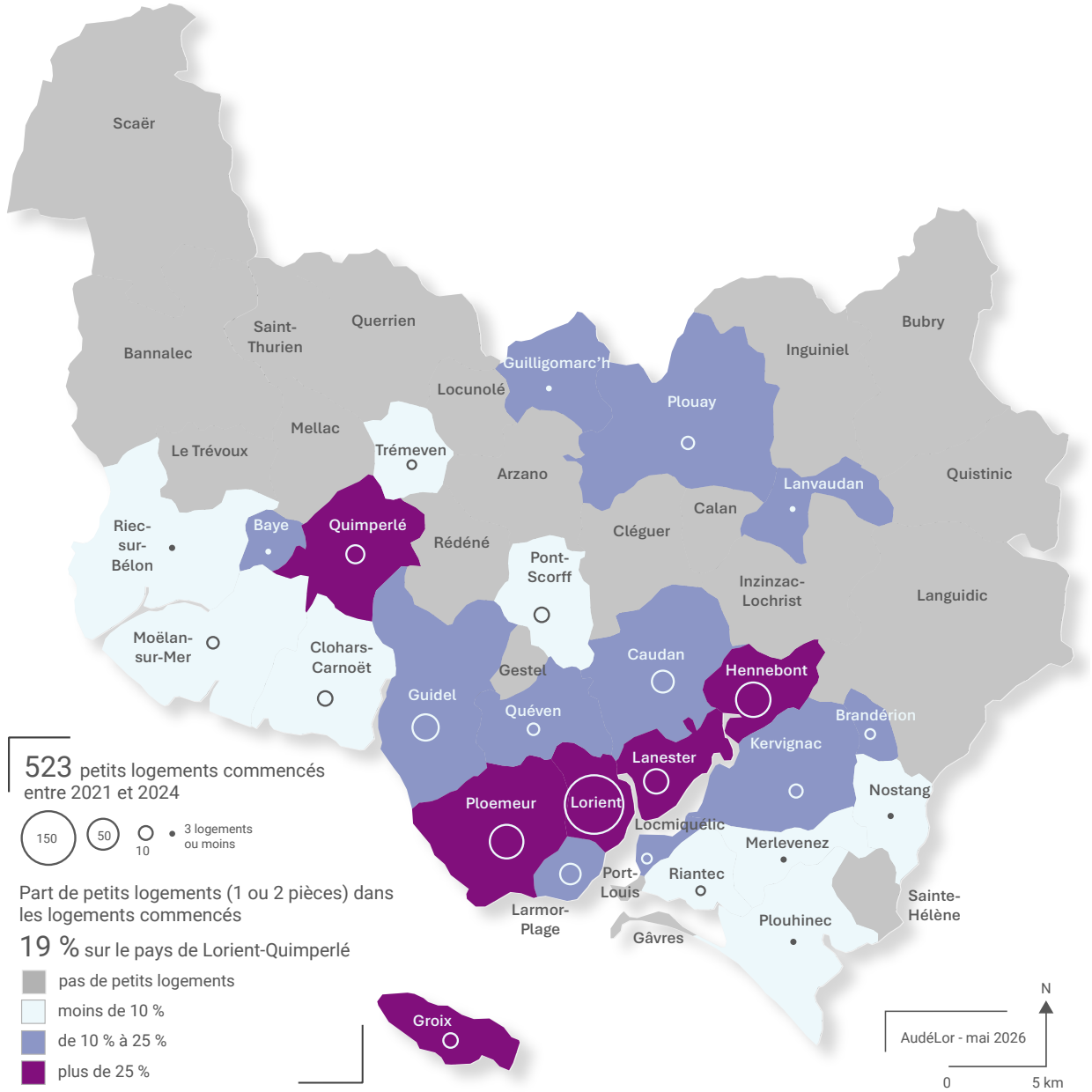
Taille des projets de logements commencés par intercommunalité entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

On recense des projets de petits logements commencés sur 26 communes, essentiellement urbaines ou littorales. Six communes comptent plus de 25 % de petits logements dans les projets commencés entre 2021 et 2024 (Lorient, Hennebont, Ploemeur, Lanester, Quimperlé et Groix). Lorient arrive largement en tête avec 34 % des projets. La part de petits logements dans les projets baisse de 5 points (14 %) si l'on ne prend pas en compte la ville-centre.

Part des petits logements commencés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

2 950 logements commencés en trois ans sur le pays de Lorient-Quimperlé, majoritairement en centralité et en renouvellement urbain

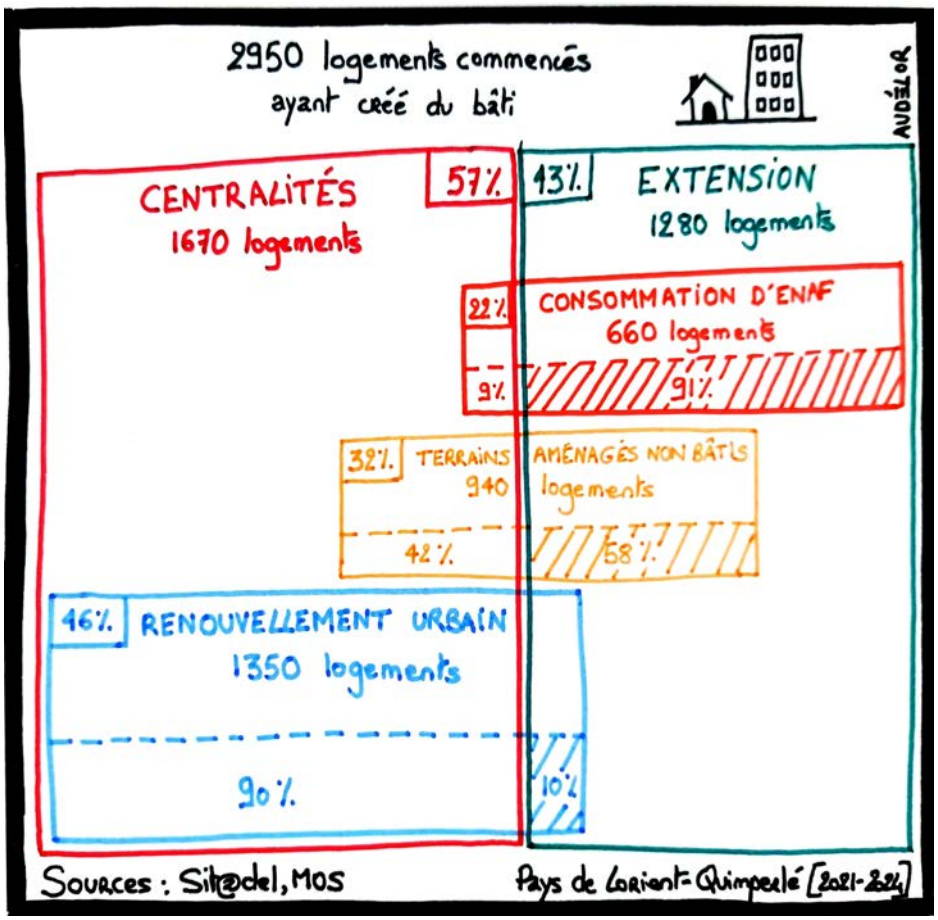
Près de 1 000 projets de logements ont été commencés en moyenne par an entre 2021 et 2024, situés à 57 % dans les centralités. Cependant, la création de logements en extension représente encore 43 % des logements commencés sur la période. L'habitat individuel est toujours majoritaire avec 61 % des projets, essentiellement localisé en extension et engendrant une consommation d'ENAF.

La création de logements sur du foncier urbain déjà urbanisé, soit en renouvellement urbain, a produit près d'un logement sur deux (46 %).

Tandis que 22 % des logements commencés ont consommé des ENAF : il s'agit très largement de grandes maisons individuelles, situées en dehors des centralités. À cela s'ajoutent les logements commencés sur des terrains en transition (terrains aménagés non bâtis), qui concernent 32 % du total, et qui concrétisent de la consommation d'ENAF de la décennie précédente.

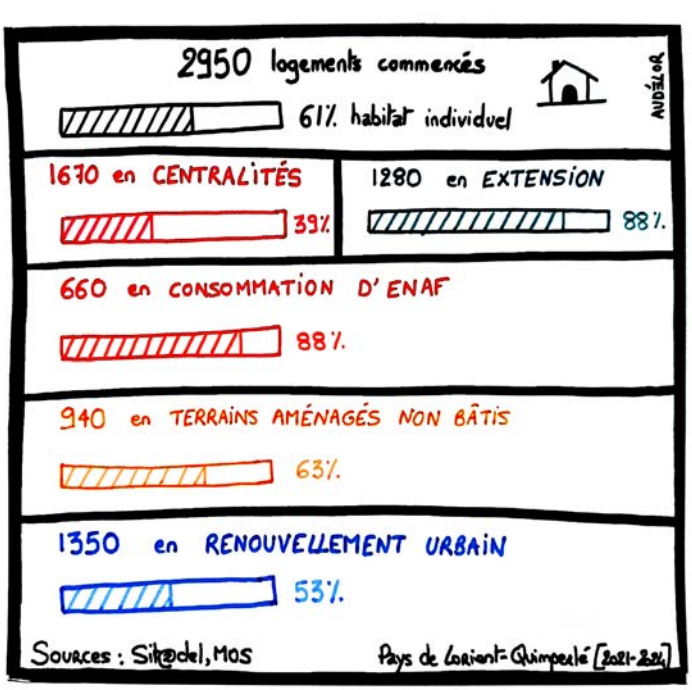
Les petits logements occupent une part encore modeste (19 %). Ils sont concentrés dans les centralités, principalement via du renouvellement urbain. Celui-ci a fourni 68 % de l'ensemble des petits logements commencés sur le territoire.

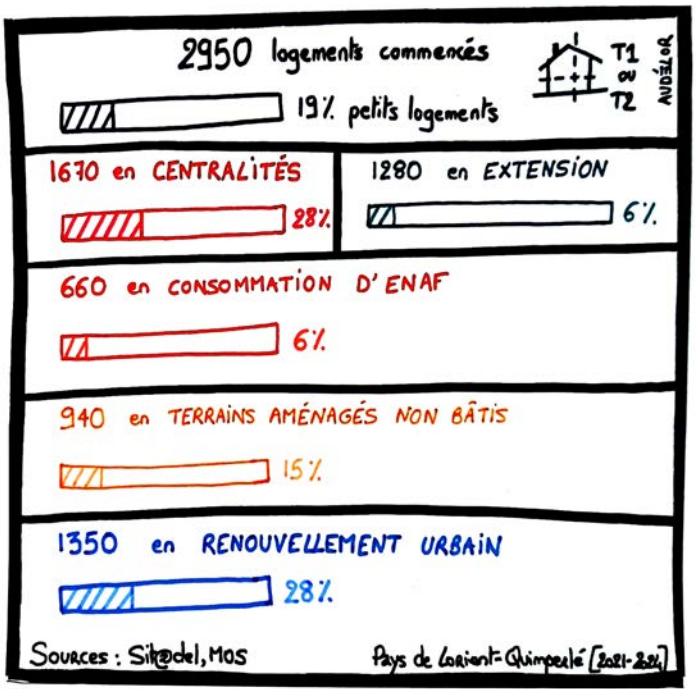
2 950 logements commencés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

Habitat individuel (à gauche) et petits logements (à droite) selon le mode de création des logements, sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024





Source : MOS 2021 – 2024, Sit@del

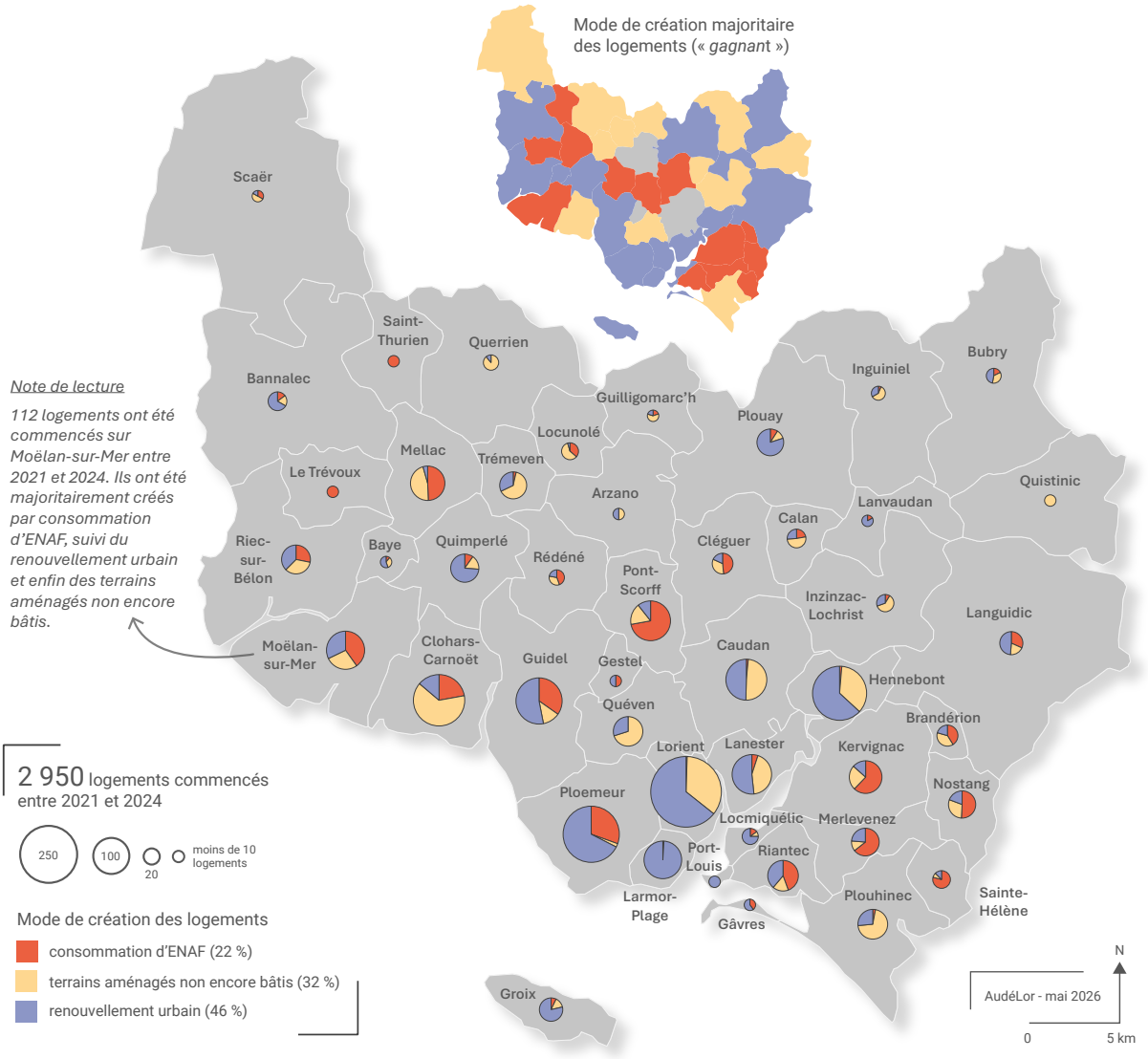
Sur 18 communes du pays de Lorient-Quimperlé (en bleu sur la carte ci-après), les logements ont été créés majoritairement par renouvellement urbain entre 2021 et 2024. Cela signifie qu'il y a eu création de bâti pour du logement sur des parcelles déjà bâties en 2021.

Pour 13 communes, la création de logements se fait encore majoritairement en consommant des ENAF (en orange sur la carte ci-après).

La création de logements sur des terrains aménagés non encore bâtis en 2021 a été le mode principal de production de logements sur 12 communes (en jaune sur la carte ci-après). Cela s'apparente à la consommation d'ENAF opérée avant 2021, ces terrains aménagés non encore bâtis étant des étapes de transition entre les ENAF et la construction de bâti.

Enfin, trois communes n'ont pas de mode majoritaire de création de logements sur ces trois années d'observation (en gris sur la carte ci-après). Il s'agit d'Arzano, Caudan et Gestel.

Répartition des logements commencés selon le mode de création sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Sources : MOS, Sit@del
Traitement : AudéLor

La restructuration de logements existants : du collectif et des petits logements en centralités

La restructuration du bâti est un autre levier majeur pour réduire la consommation d'ENAF. Ces logements sont créés par des mécanismes de division, surélévation et démolition-reconstruction des bâtiments existants : ils n'ont donc pas consommé d'ENAF. À la différence du renouvellement urbain, cette restructuration ne cré pas de bâti, elle s'appuie sur du bâti existant.

En plus des 2 950 logements en projet ayant créé du bâti, 727 logements issus de la restructuration du bâti existant ont été autorisés entre 2021 et 2024. Ainsi 55 % d'entre eux se sont concrétisés par un début de travaux. Pour les réalisations plus classiques (logements sur terrains nus), la part de conversion autorisation-commencement de travaux est de 80 %. Cette part plus faible de concrétisation rapide s'explique par des projets souvent plus complexes et plus coûteux à mettre en œuvre.

Les projets de logements issus de la restructuration de bâti existant sont plus souvent collectifs (60 %) et de petite taille (55 %). La création de logements par restructuration du bâti existant est présente sur la quasi-totalité du pays de Lorient-Quimperlé (38 communes). Mais Lorient concentre à elle seule plus d'un quart des logements issus de la restructuration. Elle est suivie de Quimperlé, Hennebont et Lanester.

4. AUTRES USAGES DES ENAF CONSOMMÉS

39 hectares pour les activités économiques et commerciales

39,2 hectares d'ENAF ont été consommés pour les activités économiques et les commerces. Cela représente 13,1 hectares par an, ce qui correspond à une baisse de 8 % par rapport à la période précédente (14,3 hectares/an entre 2011 et 2021).

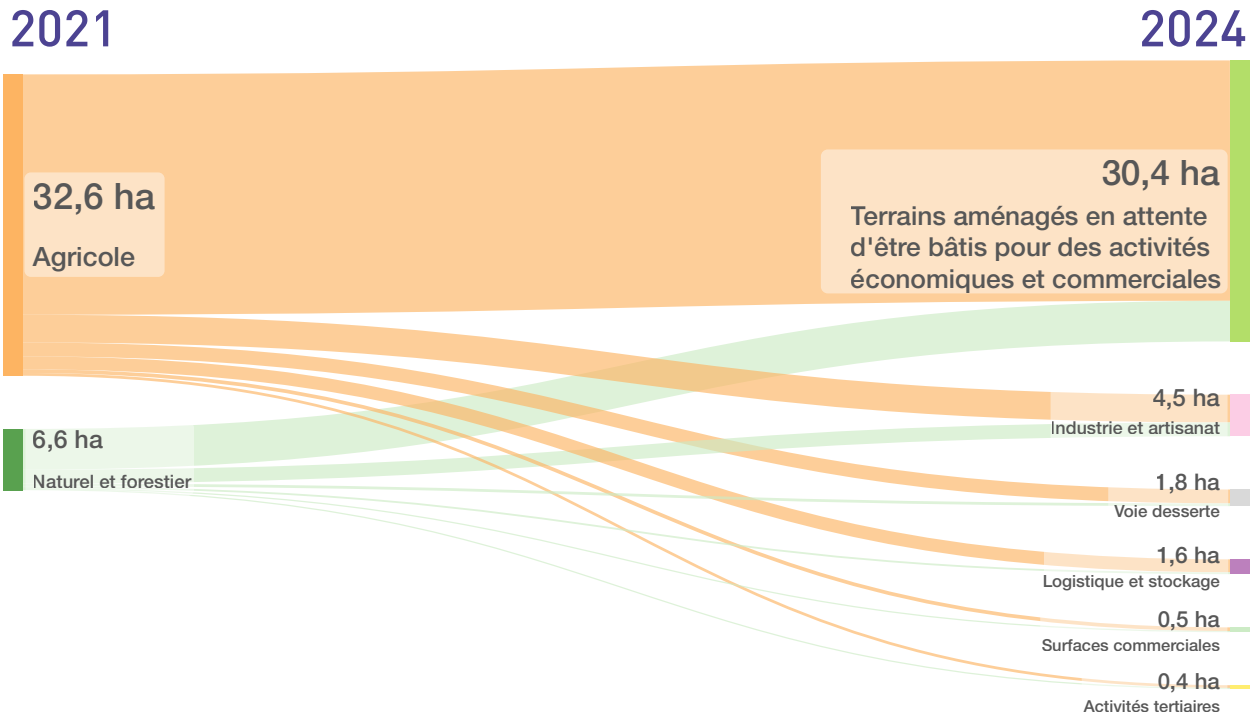
Les terrains aménagés, en attente d'être bâtis pour des activités économiques et commerciales, représentent 77,6 % des espaces consommés pour ce poste, contre 48,8 % entre 2011 et 2021. Comme pour l'habitat, cette augmentation s'explique par une période d'observation plus courte, limitant pour le moment la construction de bâtiments sur les fonciers aménagés.

La consommation d'ENAF pour l'industrie et l'artisanat correspond à plus de la moitié de la consommation totale hors terrains aménagés en attente d'être bâtis.

Les ENAF consommés pour des surfaces commerciales représentent 6 % du total consommé hors terrains aménagés en attente d'être bâtis.

La consommation d'ENAF, qui a été concrétisée par des projets de locaux d'activités sur la période, atteint 14 hectares d'ENAF. Cela représente 36 % des ENAF consommés pour des activités économiques et commerciales. Ainsi 25 hectares d'ENAF ont été consommés entre 2021 et 2024, sans avoir de projet de locaux d'activités commencés sur ces surfaces.

Usages des terres agricoles, naturelles et forestières consommées pour des activités économiques entre 2021 et 2024



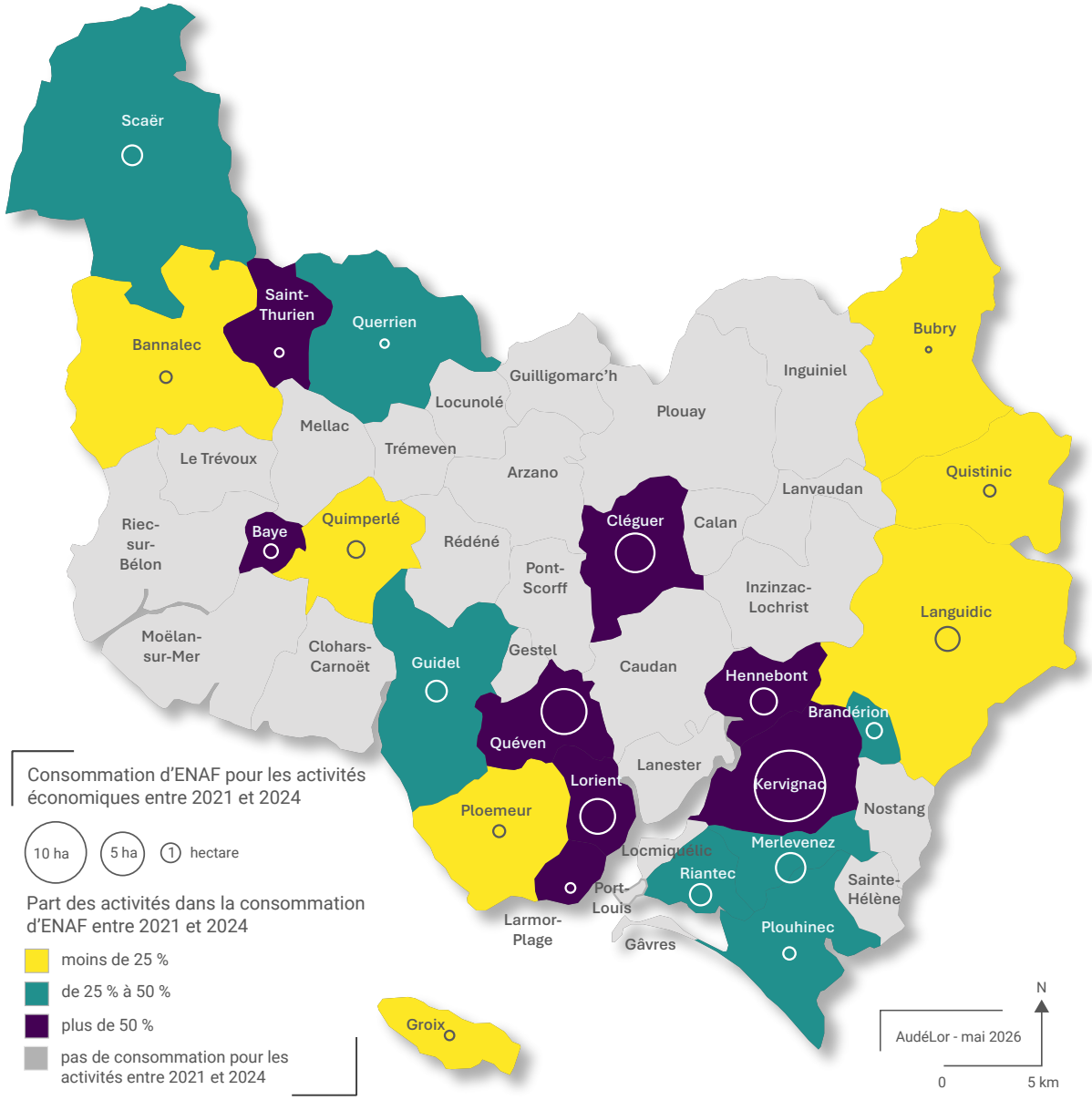
Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

Nomenclature MOS

Activités économiques et commerces = industrie et artisanat ; logistique et stockage ; activités multiples ; activités tertiaires ; jardins pour activités ; surfaces commerciales ; terrains vacants – activités ; voies de desserte – activités

Pour 8 communes sur 46, les activités économiques et commerciales représentent plus de la moitié de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2024. C'est notamment le cas de Kervignac, Quéven, Cléguer, Lorient et Hennebont. Les communes de Baye, Larmor-Plage et Saint-Thurien sont également dans cette situation, mais leur consommation d'ENAF est assez limitée.

Répartition des ENAF consommés pour des activités économiques et commerciales sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021-2024
Traitement : AudéLor

Deux tiers de la consommation d'ENAF pour les activités est localisée au sein des ZAE

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2024 pour les activités économiques est essentiellement située au sein des zones d'activités économiques (ZAE). Cela représente 26,4 hectares, soit 67 % de la consommation d'ENAF pour les activités.

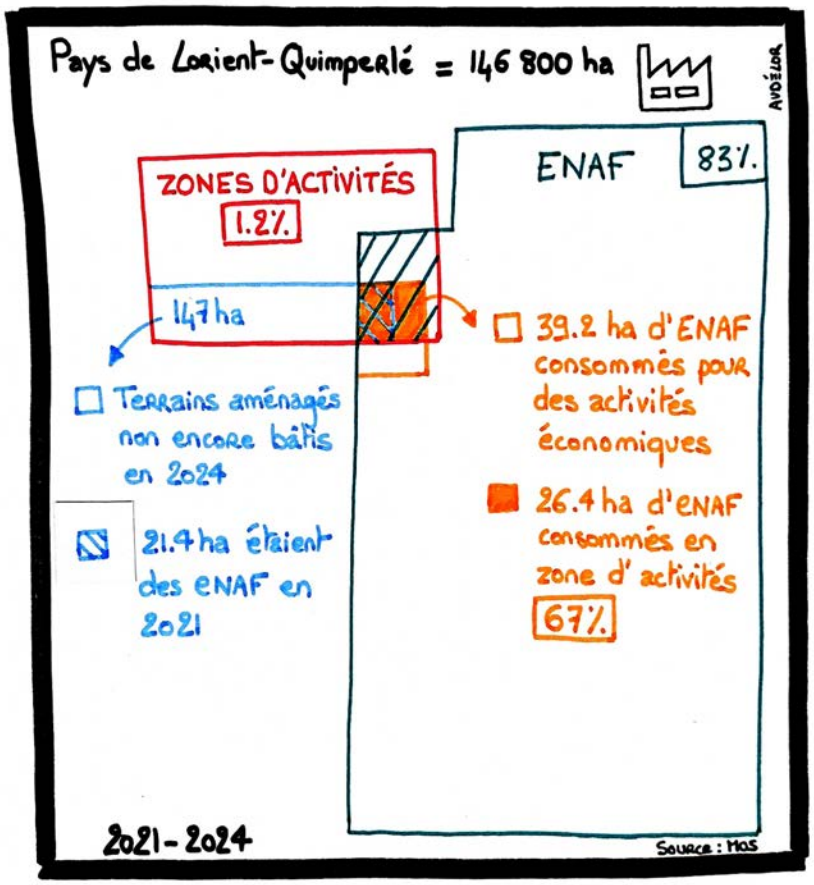
Cette consommation d'ENAF en zone d'activité est située à 55 % sur Blavet Bellevue Océan Communauté (14,5 ha) et à 45 % sur Lorient Agglomération (11,8 ha). Sur les trois ans observés, Quimperlé Communauté n'a pas consommé d'ENAF à destination des activités et commerces. Ces premiers constats, basés sur une période d'observation courte (trois ans), seront à réévaluer dans les années à venir.

Sur le pays de Lorient-Quimperlé, les principaux projets entre 2021 et 2024 incluent :

- Kervignac : 12,3 ha sur la zone d'activité du Porzo (industrie)
- Merlevenez : 2,3 ha sur le parc d'activités Les Sources (artisanat)
- Quéven : 5,3 ha sur la zone d'activité du Mourillon (extension Ouest) (commerce de gros, services, stockage)
- Cléguer : 2,9 ha sur la zone d'activité de Kerchopine (artisanat) et 1,1 ha sur la zone d'activité de Kervellerin (artisanat)
- Lorient : 3 ha sur la zone d'activité de la Cardonnière et de Keryado (logistique)

Sur les 26,4 hectares consommés en ZA en trois ans, 80 % sont des terrains aménagés non encore bâtis en 2024. Il faut noter que les terrains aménagés non encore bâtis représentent 147 hectares au sein des zones d'activités en 2024, soit 8 % des zones d'activités. Sur ces terrains aménagés non encore bâtis en 2024 dans les zones d'activités, 79 % l'étaient déjà en 2021.

Répartition des ENAF consommés pour des activités économiques sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024,

16 200 m² de locaux d'activités créés ont consommé des ENAF, essentiellement en zone d'activités

On recense 128 000 m² de locaux d'activités commencés (local d'activité autorisé avec ouverture de chantier) sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024. Les activités industrielles et logistiques représentent 80 % des surfaces, le reste est dédié aux commerces et services.

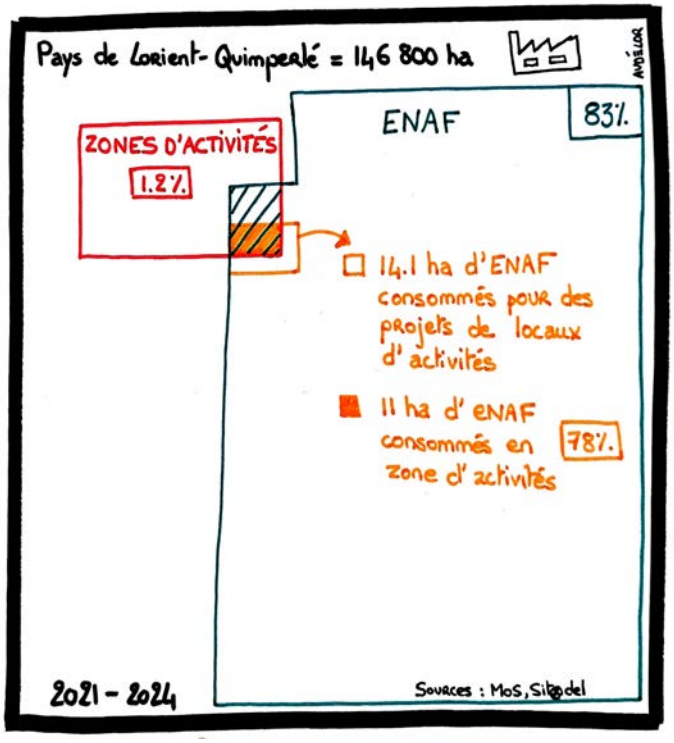
84 % des locaux d'activités commencés sont situés en zone d'activité, avec une répartition similaire entre les activités. Les commerces et services prennent une place plus importante en dehors des zones d'activité (30 %). Les dispositions du SCoT du pays de Lorient interdisant le commerce de détail au sein des zones d'activités expliquent cette orientation plus marquée. Il existe cependant des surfaces dites de « commerces et de services » au sein des zones d'activités du fait de la classification des données utilisées. En effet, le commerce de gros ainsi que l'artisanat sont inclus dans les « commerces et services ».

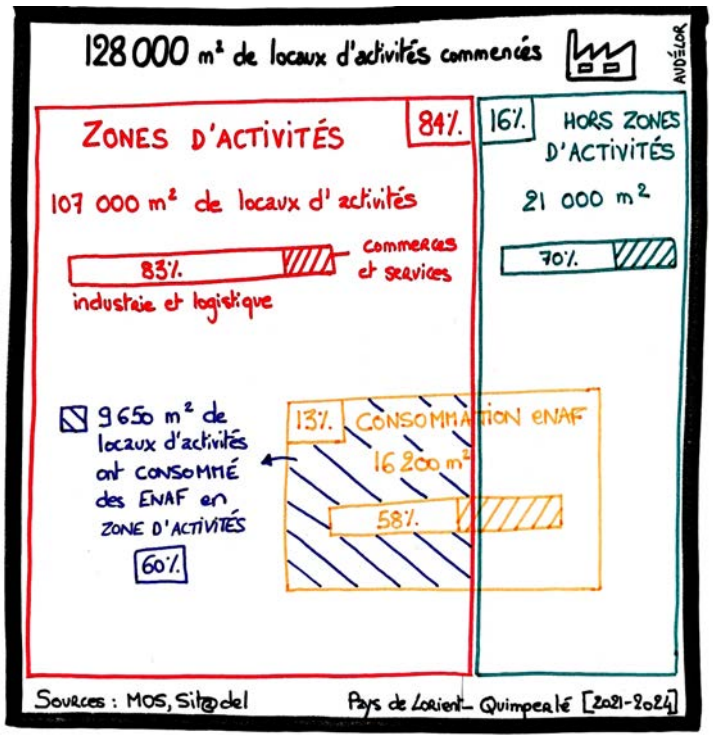
La quasi-totalité (87 %) des surfaces de locaux d'activités commencés sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024 n'ont pas consommé d'ENAF. Seulement 16 200 m², soit 13 % des surfaces de locaux d'activités commencés, sont situés sur des parcelles qui ont consommé 14,1 hectares d'ENAF (cf. schéma ci-dessous). La densité des projets de locaux d'activités est de 1 150 m²/ha consommé.

9 650 m², soit 60 % des surfaces de locaux d'activités commencés ayant consommé des ENAF, sont localisés dans les zones d'activités du territoire. Cela correspond à 11 ha d'ENAF consommés, soit 78 % de la consommation d'ENAF pour les locaux d'activités.

Il faut noter que la consommation d'ENAF pour des locaux d'activités en projet est portée par Lorient Agglomération (11,6 ha, soit 82 %) et Blavet Bellevue Océan Communauté (2,5 ha). Quimperlé Communauté n'a pas de locaux d'activités en projet ayant consommé des ENAF.

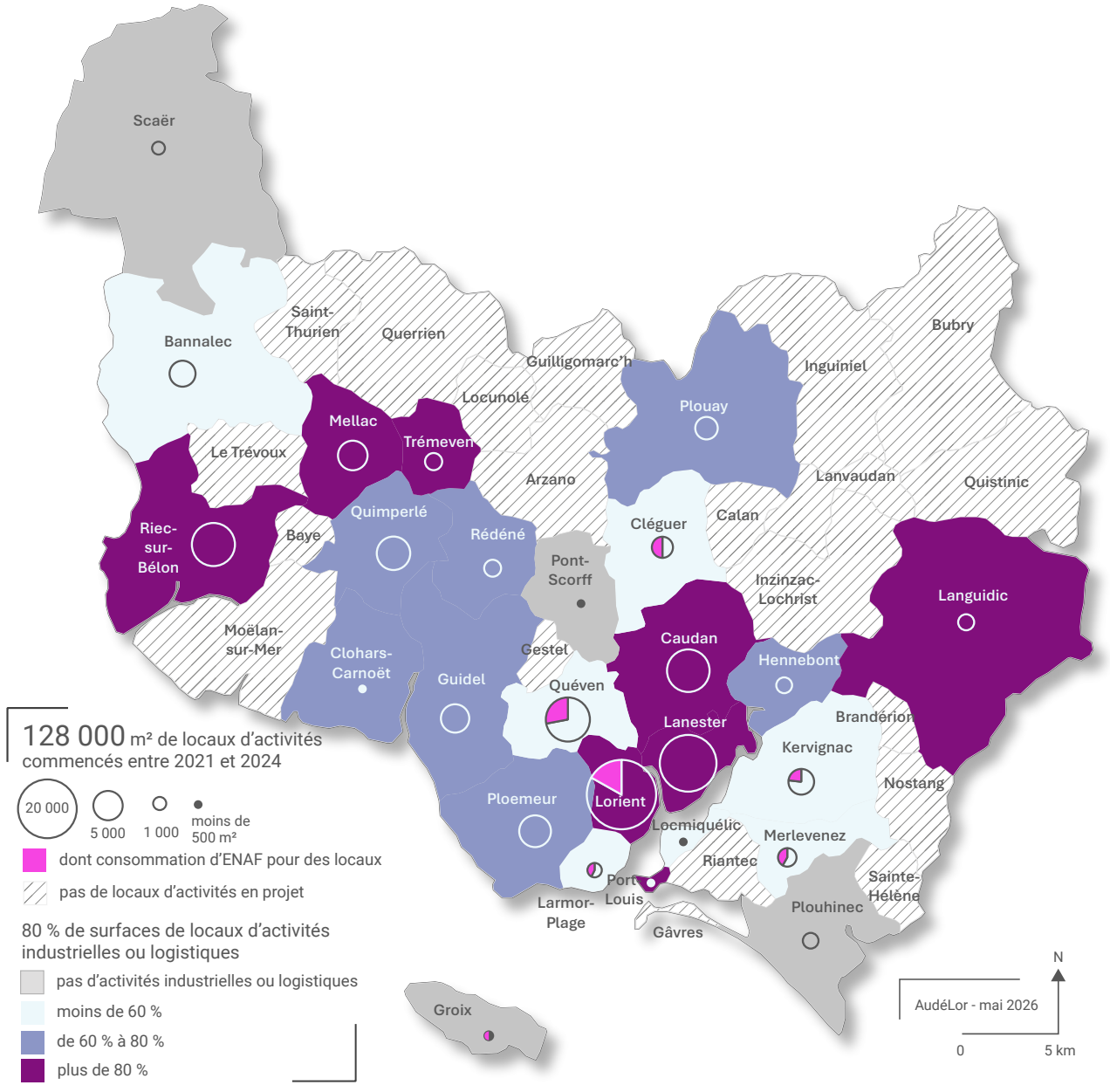
Consommation d'ENAF pour des projets de locaux d'activités sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024





Source : MOS 2021 – 2024, Sitadel

Répartition des locaux d'activités en projet sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024, SitØdel

Données SitØdel sur les locaux d'activités

Activités commerciales et de services = Artisanat et commerce de détail, Restauration, Commerce de gros, Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, Hébergement hôtelier et touristique, Cinéma

Activités des secteurs secondaire ou tertiaire = Industrie, Entrepôt, Bureau, Centre de congrès et d'exposition

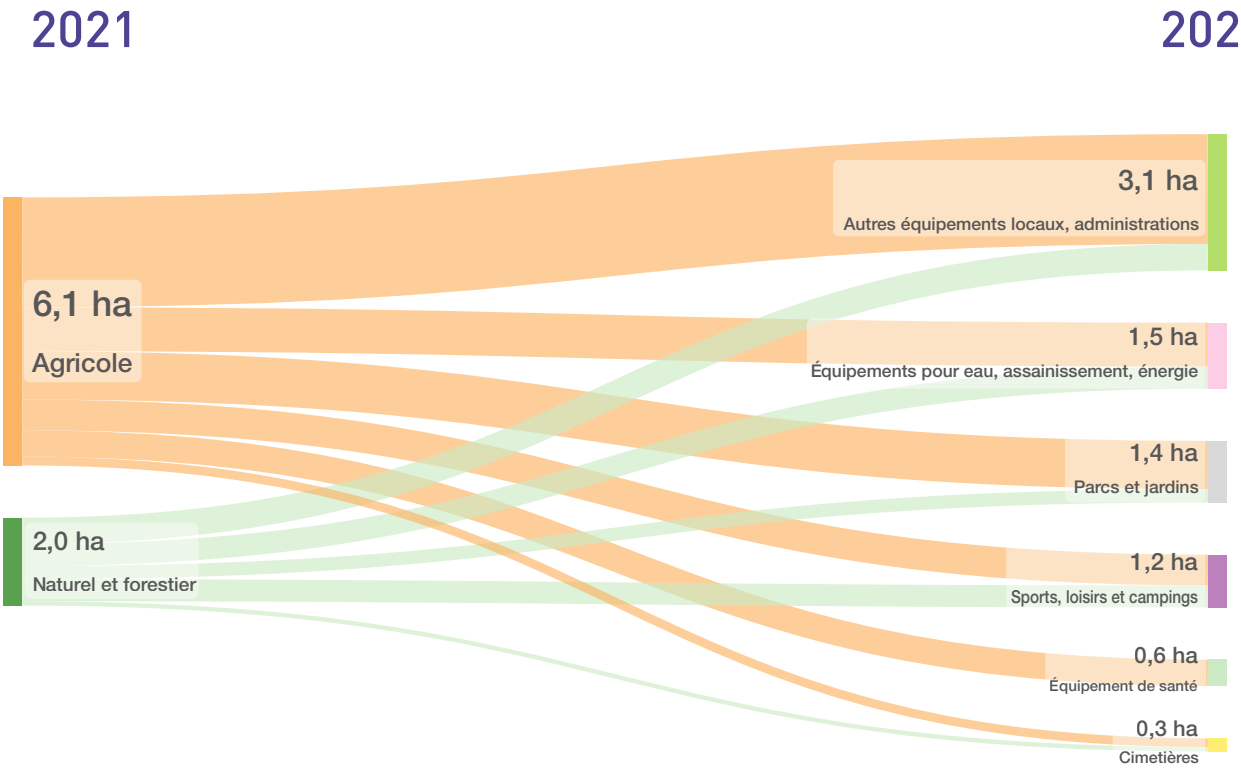
8 hectares consommés pour des équipements

8,1 hectares ont été consommés pour les équipements entre 2021 et 2024. Cela représente 2,7 hectares par an, soit une baisse de 76 % par rapport à la période précédente. La forte baisse s'explique notamment par la nature ponctuelle de ce type de projets.

Parmi les principaux projets, on peut citer la déchetterie intercommunale à Scaër, la salle polyvalente à Calan, l'extension du cimetière à Locmiquélic ou encore un poste de gaz à Languidic. On retrouve également :

- Parc urbain à Caudan
- Panneaux photovoltaïques à Languidic
- Antenne-relais de Kervignac
- Terrain de paintball à Inzinzac-Lochrist
- Usine de traitement d'eau potable sur Guilligomarc'h

Usages des terres agricoles, naturelles et forestières consommées pour des équipements entre 2021 et 2024

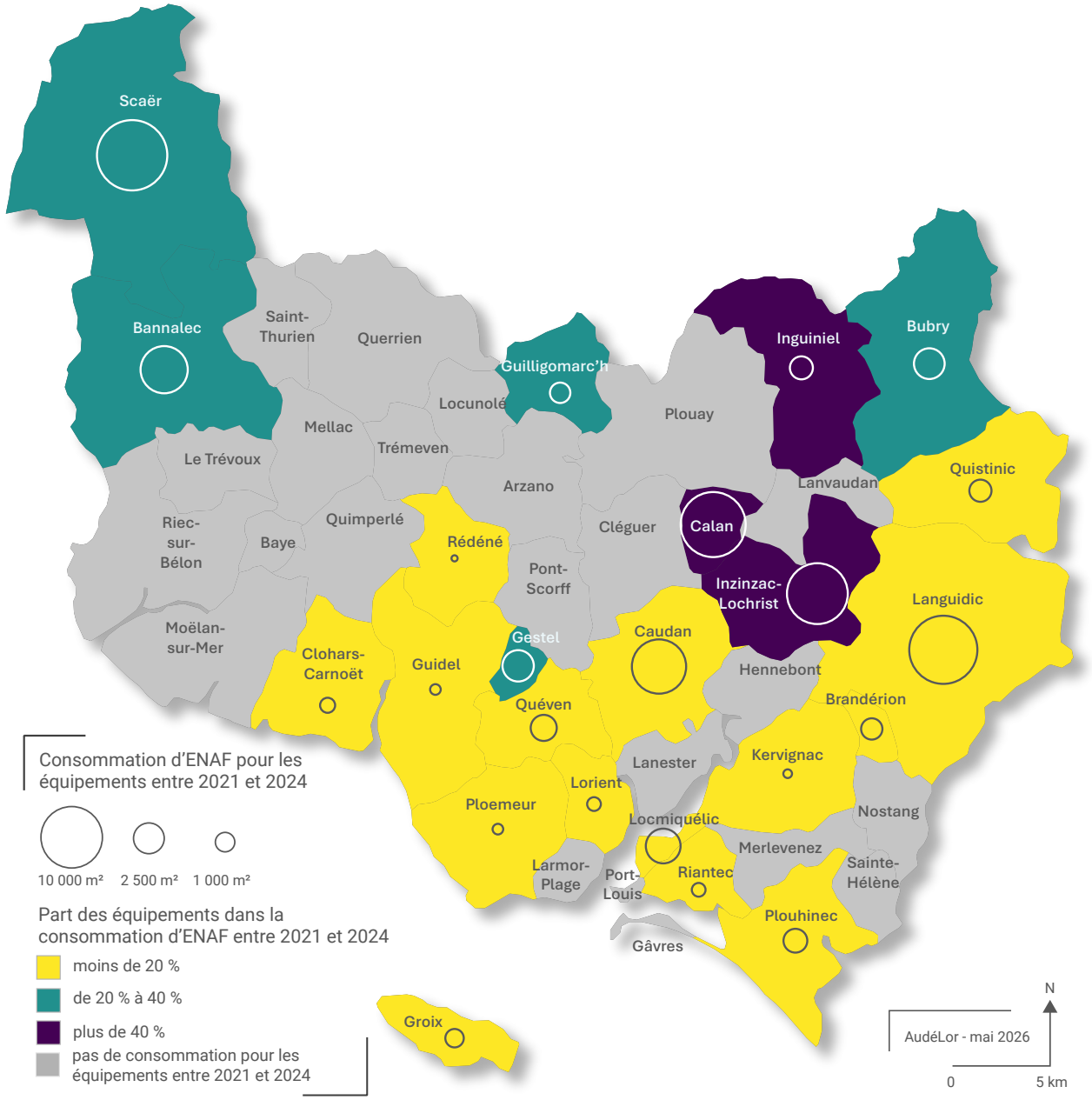


Source : MOS 2021 – 2024

Nomenclature MOS

Équipements = cimetières ; équipements de santé ; équipements d'enseignement (non lucratif) ; équipements pour eau, assainissement, énergie ; équipements sportifs (construits) ; autres équipements locaux, administrations ; hôtels ; parcs et jardins ; sports, loisirs et campings

Consommation d'ENAF pour des équipements sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024

3 hectares consommés pour des infrastructures

2,9 hectares ont été consommés pour les infrastructures entre 2021 et 2024. Cela représente 1 hectare par an, soit une baisse de 66 %. Comme pour les équipements, cette réduction s'explique par la nature ponctuelle de ce type de projets.

Le projet de doublement de la RD 769 n'est pas pris en compte ici, car il est considéré au titre de projet d'envergure régionale (PER).

Les autres infrastructures consommées sont des chemins ou sentiers, des parkings non construits ou des voies secondaires. Ces aménagements restent peu consommateurs en volume.

Usages des terres agricoles, naturelles et forestières consommées pour des infrastructures entre 2021 et 2024

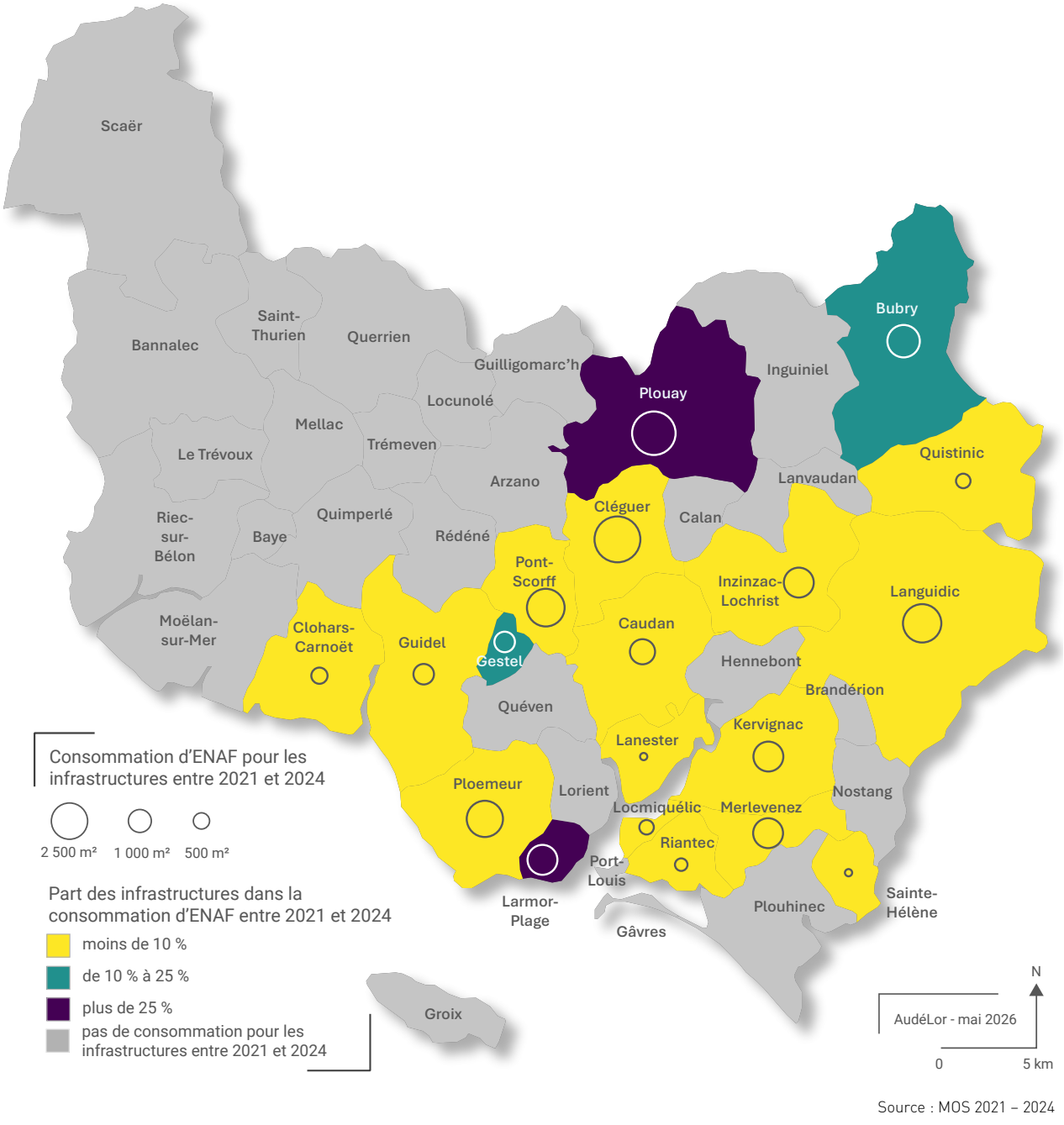


Source : MOS 2021 - 2024
Traitement : AudéLor

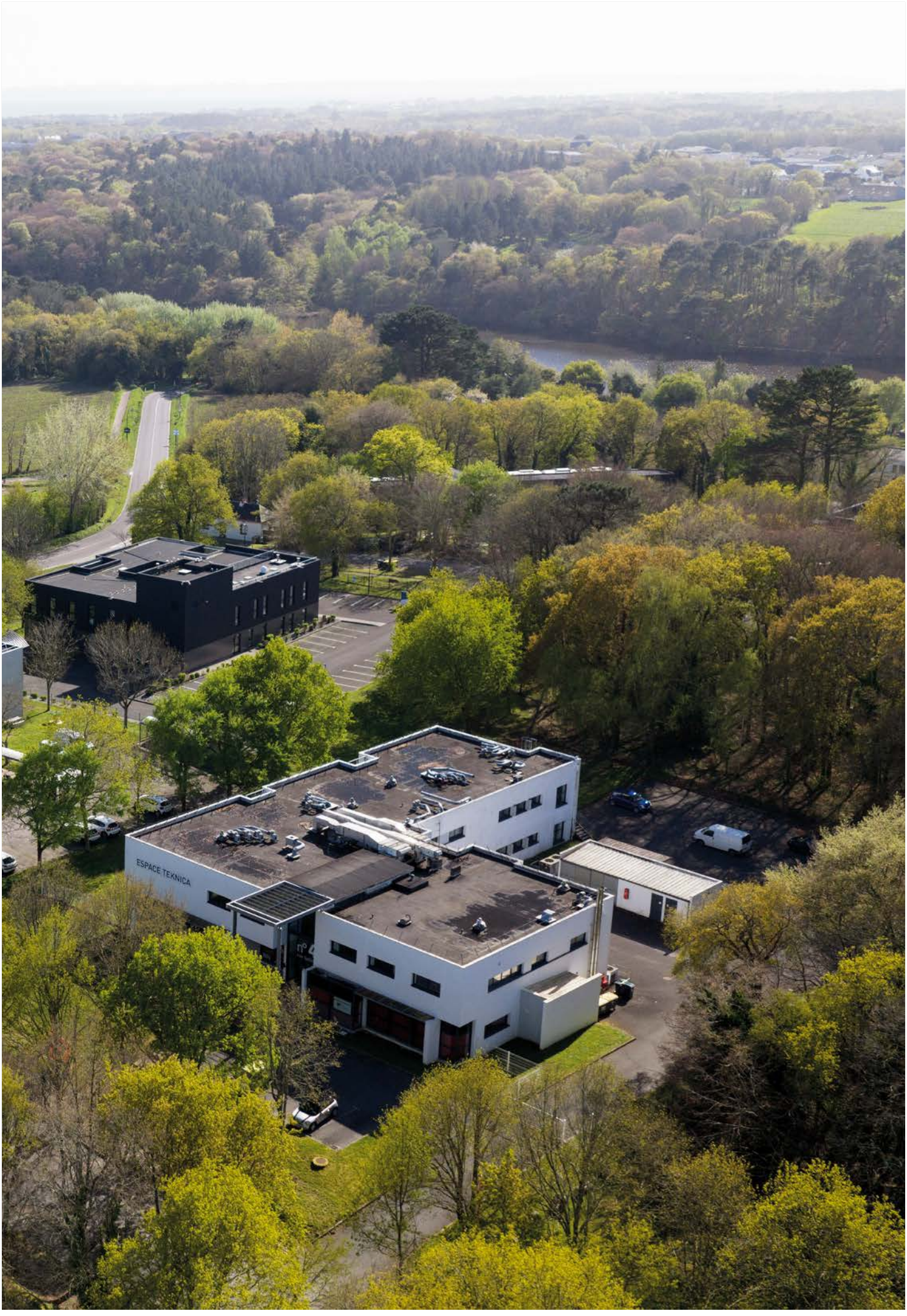
Nomenclature MOS

Infrastructures = chemins-sentiers ; parkings construits ; parkings non construits ; terrains vacants – infrastructures ; autres infrastructures (voies secondaires sans usage précis, voies privées, abords des routes principales et secondaires, les ronds-points ou autres parkings/place sans usages distincts).

Consommation d'ENAF pour des infrastructures sur le pays de Lorient-Quimperlé entre 2021 et 2024



Source : MOS 2021 – 2024


ESPACE TEKNICA

ANNEXE : CHIFFRES CLÉS COMMUNAUX

Intercommunalité	Commune	Consommation 2021-2024	Évolution 2011-2021 et 2021-2024	Habitat (hectares)	Activités et commerces (hectares)
BBO Communauté	Kervignac	21,32 ha	36 %	7,82	13,31
	Merlevenez	8,8 ha	230 %	6,32	2,31
	Sainte-Hélène	3,57 ha	65 %	3,56	0
	Nostang	2,3 ha	-15 %	2,3	0
	Plouhinec	1,03 ha	-86 %	0,48	0,4
Lorient Agglomération	Languidic	15,58 ha	93 %	12,53	1,54
	Caudan	10,46 ha	-13 %	9,56	0
	Ploemeur	9,57 ha	-2 %	8,91	0,38
	Pont-Scorff	8,92 ha	53 %	8,65	0
	Cléguer	7,07 ha	166 %	2,67	4
	Quéven	6,33 ha	-21 %	0,74	5,41
	Guidel	4,41 ha	-77 %	3,16	1,14
	Lorient	3,41 ha	-1 %	0,12	3,24
	Riantec	3,33 ha	-70 %	2,04	1,21
	Locmiquélic	2,87 ha	331 %	2,51	0
	Inzinzac-Lochrist	2,4 ha	-79 %	1,25	0
	Hennebont	2,18 ha	-77 %	0,35	1,83
	Brandérion	1,83 ha	20 %	1,08	0,63
	Groix	1,59 ha	-45 %	1,26	0,24
	Calan	1,52 ha	-25 %	0,4	0
	Quistinic	1,46 ha	-52 %	0,93	0,36
	Plouay	1,27 ha	-86 %	0,91	0
	Bubry	1 ha	-70 %	0,47	0,08
	Lanester	0,99 ha	-77 %	0,98	0
	Gestel	0,65 ha	-52 %	0,31	0
	Larmor-Plage	0,42 ha	-75 %	0	0,25
	Gâvres	0,26 ha	294 %	0,26	0
	Inguiniel	0,25 ha	-93 %	0,11	0
	Lanvaudan	0,16 ha	-70 %	0,16	0
	Port-Louis	0 ha	-100 %	0	0

Intercommunalité	Commune	Consommation 2021-2024	Évolution 2011-2021 et 2021-2024	Habitat (hectares)	Activités et commerces (hectares)
Quimperlé Communauté	Quimperlé	7,3 ha	8 %	6,55	0,75
	Moëlan-sur-Mer	5,09 ha	-3 %	5,09	0
	Rédené	4,57 ha	1 %	4,56	0
	Clohars-Carnoët	3,85 ha	-62 %	3,74	0
	Mellac	3,62 ha	-53 %	3,62	0
	Scaër	3,38 ha	-53 %	1,02	1,05
	Riec-sur-Bélon	2,14 ha	-76 %	2,14	0
	Le Trévoux	1,97 ha	-17 %	1,97	0
	Locunolé	1,88 ha	49 %	1,88	0
	Bannalec	1,55 ha	-75 %	0,6	0,36
	Baye	0,61 ha	-78 %	0,11	0,5
	Tréméven	0,43 ha	-68 %	0,43	0
	Guilligomarc'h	0,39 ha	-49 %	0,28	0
	Querrien	0,38 ha	-82 %	0,19	0,19
	Saint-Thurien	0,3 ha	-73 %	0,1	0,2
	Arzano	0,15 ha	-92 %	0,15	0

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com

Suivez-nous

Pour télécharger
les communications
d'AudéLor : **www.audelor.com**